

# BURKINA FASO PROGRAMME PAYS



## DOCUMENT DE PROGRAMME PAYS 2016-2020

VERSION FINALE  
13 octobre 2015

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>RÉSUMÉ DU CONTEXTE NATIONAL.....</b>	<b>2</b>
2.1	CONTEXTE ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS.....	2
2.2	HYPOTHÈSE DE CHANGEMENT, CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME NATIONAL.....	5
2.3	OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE PAYS.....	7
2.4	EFFICACITÉ DE L'AIDE.....	9
2.5	ANALYSE DE RISQUE CONTEXTUELLE.....	10
2.6	BUDGET PAR PROGRAMME THÉMATIQUE (MILLIONS DKK).....	11
<b>3</b>	<b>PROGRAMME THÉMATIQUES.....</b>	<b>11</b>
3.1	CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT.....	11
3.1.1	CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES ET JUSTIFICATION.....	12
3.1.2	SYNTHÈSE DU PROGRAMME THÉMATIQUE.....	15
3.2	PROGRAMME DES DROITS HUMAINS ET DE LA STABILITÉ.....	19
3.2.1	CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES ET JUSTIFICATION.....	19
3.2.2	SYNTHÈSE DU PROGRAMME THÉMATIQUE.....	22
3.3	PROGRAMME EAU ET ASSAINISSEMENT.....	26
3.3.1	CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES ET JUSTIFICATION.....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
3.3.2	SYNTHÈSE DU PROGRAMME THÉMATIQUE.....	30
3.4	CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LE SECTEUR AGRICOLE.....	34
3.4.1	CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES ET JUSTIFICATION.....	34
3.4.2	SYNTHÈSE DU PROGRAMME THÉMATIQUE.....	36
<b>4</b>	<b>APERÇU DE L'ORGANISATION DE GESTION AU NIVEAU DU PROGRAMME PAYS.....</b>	<b>40</b>
4.1	GESTION AU NIVEAU NATIONAL.....	40
4.2	GESTION AU NIVEAU THÉMATIQUE.....	41
4.3	GESTION AU NIVEAU DES ENGAGEMENTS.....	41

#### 4.4 GESTION FINANCIÈRE .....41

##### ANNEXES (Documents séparés)

<b>Annexe A</b>	Document de Papier Politique
<b>Annexe B</b>	Description des partenaires
<b>Annexe C</b>	Cadre des résultats
<b>Annexe D</b>	Budget au niveau des résultats
<b>Annexe E</b>	Cadre de gestion des risques
<b>Annexe F</b>	Résumé de l'appréciation préalable
<b>Annexe G</b>	Liste des documents supplémentaires

##### Annexes supplémentaires disponibles sur demande :

<b>Annexe H</b>	Documents d'engagements de développement
<b>Annexe I</b>	Note sur AFDH/Genre
<b>Annexe J</b>	Note sur le changement climatique et la croissance verte
<b>Annexe K</b>	Évaluation selon les cinq principes des appuis budgétaires

##### ABRÉVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
AFD	Agence Française de Développement
AFJ-BF	Association des Femmes Juristes – Burkina Faso
AQIM	Al-Qaeda dans le Maghreb Islamique
CAG	Contrôleur et Auditeur Général du Burkina Faso
CGAB	Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CIFOEB	Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget
CNP-NZ	Centre National de Presse – Norbert Zongo
CPP	Comité du programme Pays
OSC	Organisation de la Société Civile
CAD	Comité d'Aide au Développement
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
PD	Partenaire du développement
CÉDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FED	Fonds Européen de Développement
UE	Union Européenne
ABG	Appuis Budgétaires Généraux
PIB	Produit Intérieur Brut
IDH	Indice de Développement Humain
AADH	Approche Axée sur les Droits humains
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
MBDHP	Mouvement Burkinabé des Droits humains et des Peuples
MCA	Millenium Challenge Account
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
S&E	Suivi et Évaluation
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MJDHPC	Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion Civique
NRAP	Programme National d'Agriculture Rurale
MS	Ministère de la Sécurité
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PCESA	Programme de Croissance Economique dans le secteur Agricole
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability (dépenses publiques et responsabilité financière)
GFP	Gestion des Finances Publiques
PNSR	Programme National du Secteur Rural
POSEF	Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances

PPP	Partenariat Public-Privé
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
RENLAC	Réseau National de Lutte Anti-corruption
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
ABS	Appuis Budgétaires Sectoriels
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAGE	Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIDA	Agence suédoise de développement international
PMI	Petites et Moyennes Industries
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SMV	Système Multi-Village
SOFIGIB	Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina
AT	Assistance Technique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
EPU	Examen Périodique Universel
FeDDAF	Femmes, Droit et Développement en Afrique

## 1 Introduction

Le programme pays du Burkina Faso 2016-2020 repose sur la politique de partenariat entre le Danemark et le Burkina Faso 2013-2018, approuvée par le ministre danois pour la coopération au développement en mars 2013. L'objectif global de la Politique de partenariat est de contribuer à 1) la réduction de la pauvreté, 2) un cadre de gouvernance plus solide, inclusif et axé sur les droits, et 3) la croissance économique et l'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Issu d'un processus de consultation approfondie entre tous les acteurs, et en particulier les gouvernements du Burkina Faso et du Danemark, le programme pays se compose d'un contrat de développement (appui budgétaire général et mesures d'accompagnement) et de trois programmes thématiques :

- Droits humains et stabilité
- Eau et assainissement
- Croissance économique dans le secteur agricole

Chaque programme thématique se compose de plusieurs engagements de développement, qui sont résumés dans le présent document.

Le programme s'aligne sur les objectifs politiques burkinabés nationaux, tels que stipulés dans la *Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable* (SCADD), qui met l'accent sur la croissance économique tout en reconnaissant que l'inclusion sociale, la bonne gouvernance, la stabilité et la distribution équitable des ressources sont des pré requis à la réduction de la pauvreté et à la sécurité.

Le programme pays a été formulé sur la base des priorités mises en évidence dans la stratégie globale de développement danoise « Le droit à une meilleure vie », mais il reflète également les « Priorités du gouvernement pour la coopération danoise au développement » de septembre 2015, en contribuant à lutter contre la pauvreté tout en faisant progresser des valeurs partagées importantes de stabilité et de sécurité, de démocratie et de droits humains qui, sur le long terme, représentent un investissement dans un socle de croissance économique et de progrès social.

La mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits humains a été un principe directeur dans la formulation du programme, tout comme le respect des cinq critères de qualité de l'OCDE-CAD. Il s'inspire de l'expérience de l'implication du Danemark au Burkina Faso depuis 1993, dont les plus récentes sont les quatre programmes sectoriels dans la gouvernance, l'agriculture, l'eau et l'assainissement et les réformes macro-économiques, et se concentre sur un nombre limité de partenaires et de secteurs pour améliorer l'impact et d'efficacité. Le programme pays est coordonné avec les autres principaux mécanismes danois pour l'implication au Burkina Faso, notamment l'implication diplomatique et politique, le programme régional du Sahel dans le cadre du Fonds pour la paix et la stabilisation, Danida Civil Society Support et Danida Business Finance.

Le programme pays doit débiter en janvier 2016 et s'étaler sur cinq ans. Il coïncide donc avec le calendrier du successeur de la SCADD qui doit être approuvé début 2016 par un nouveau gouvernement. L'accord sur l'appui au secteur agricole a été signé en 2013 et il est proposé de le prolonger jusqu'en 2020 pour coïncider avec la durée du programme pays.

## 2 Résumé du contexte national

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde et il connaît d'importants défis de développement, amplifiés par les effets dérivés externes de conflits régionaux violents, de l'insécurité et de conditions climatiques difficiles. Mais le Burkina Faso n'est pas un État fragile et a réalisé des progrès considérables ces dernières décennies sur le plan de la croissance économique, de l'amélioration de la capacité institutionnelle et de la cohésion sociale. Il montre également une forte mobilisation pour les valeurs démocratiques. Cela sert d'important ancrage au développement économique et, malgré les événements tumultueux de l'année écoulée, à la stabilité politique dans une région d'une importance critique pour l'Europe mais entachée par les conflits et la pauvreté. Le pays sera toutefois en mesure de consolider les changements fondamentaux et essentiels de son tissu social et économique sur le long terme.

Pendant la période de formulation du programme pays, l'environnement politique et sécuritaire a considérablement changé quand les 27 ans de pouvoir du président Blaise Compaoré ont pris fin et que la région s'est peu à peu fragilisée. Bien que le Burkina Faso ait fait preuve d'une robustesse et d'une persévérance impressionnantes pendant ces événements et ait été salué comme modèle pour d'autres pays africains en matière de gestion des conflits<sup>1</sup>, ce programme pays inclut un certain nombre de mécanismes permettant d'adapter les programmes thématiques dans l'éventualité où la situation politique ou sécuritaire se détériorerait considérablement. Il englobe un certain nombre de mécanismes souples de financement ( appuis la société civile, appuis budgétaire sectoriel et général) et implique la collaboration avec des partenaires, pour une grande partie à un niveau décentralisé. En outre, les appuis administrés par des acteurs privés représentent environ 35 % du budget du programme pays et peut être augmentée si nécessaire. Si nécessaire, il est possible d'ajuster l'équilibre entre ces instruments grâce aux réunions annuelles de suivi de haut niveau entre l'ambassade et le ministre des finances. L'analyse de risque (annexe E) souligne d'avantage les réponses possibles aux scénarios d'instabilité régionale et de troubles sociaux et politiques.

Les hypothèses stratégiques qui sous-tendent le programme pays sont que le nouveau gouvernement burkinabé est capable de travailler en cohérence avec les principes des droits humains internationaux, la règle des lois et les normes de la gouvernance démocratique, et est disposé à le faire. Deuxièmement, que la situation sécuritaire permet le fonctionnement des institutions gouvernementales, de la société civile et des entreprises, bien qu'il puisse y avoir des événements graves et des problèmes d'accès récurrents, particulièrement dans la partie Nord et Ouest du pays. Troisièmement, que le processus de transition paisible et réussi se poursuive, non seulement dans l'intérêt du développement du Burkina Faso, mais également pour son effet stimulant sur la région du Sahel.

### 2.1 Contexte et développements récents

Ces dernières décennies, le Burkina Faso a connu un développement lent et régulier, caractérisé par une croissance économique modeste à forte (entre 2000 et 2014, le PIB a augmenté de 5 % par an en moyenne), une amélioration des indicateurs sociaux et un système politique stable et

---

<sup>1</sup> <http://www.jeuneafrique.com/mag/268003/politique/burkina-faso-allo-ici-francois-hollande/>

assez démocratique. Le Burkina Faso a réussi à rester stable et a évité la radicalisation religieuse et politique. Le pays n'a pas été réduit à un état fragile comme la plupart de ses voisins, même s'il en a parfois été proche. Toutefois, les progrès réguliers constatés n'ont pas suffi à assurer une dynamique économique suffisante pour réduire les niveaux de pauvreté persistants de façon significative (les chiffres récents de 40,1 %<sup>2</sup> de pauvreté ne montrent qu'une réduction modeste de 6 % au cours des 20 dernières années), et le Burkina Faso n'a pas réussi à créer la dynamique nécessaire pour aspirer à devenir un pays aux revenus moyens. Ce résultat, associé à l'un des taux de croissance démographique les plus élevés du monde avec 3 % par an, maintient le Burkina Faso en bas de l'Indice de Développement Humain (181 sur 187 en 2013).

La distribution égale des revenus reste un défi majeur alors que d'énormes inégalités existent entre les régions, entre les zones rurales et urbaines et au sein de l'environnement urbain. Un coefficient de GINI de 0,398 est accompagné de disparités marquées en matière d'accès aux services sociaux comme l'eau et l'assainissement, l'éducation et la santé (par exemple l'eau potable est disponible pour 86 % de la population urbaine contre à peine 63 % dans les zones rurales<sup>3</sup>).

Les exportations les plus lucratives sont l'or et le coton, tandis que la vaste majorité de la population (80 %) vit du secteur agricole. Les agriculteurs de subsistance génèrent plus de 70 % de la production agricole totale et en plus de contribuer considérablement à la sécurité alimentaire, le secteur agricole fournit 61 % des revenus monétaires dans les foyers ruraux. Les politiques de développement national désignent ce secteur comme le principal moteur permettant d'assurer la croissance économique nationale et il est généralement reconnu que la création d'emploi (51 % des jeunes entre 15 et 29 ans se trouve sans emploi) et par conséquent la réduction de la pauvreté monétaire (l'incidence de la pauvreté dans les zones rurales se monte à près de 51 % contre 20 % dans les zones urbaines) dépendent d'une augmentation substantielle des niveaux de production et d'investissement dans le secteur.

Quels que soient les progrès accomplis, il est peu probable que le Burkina Faso atteigne la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'évaluation de l'impact 2011-2013 de la stratégie du développement du gouvernement, la SCADD, a conclu qu'en raison du manque de données concernant de nombreux indicateurs d'objectifs OMD, il est difficile d'effectuer une évaluation globale du progrès accompli vers les OMD. Il semble que pour l'Objectif 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et donner du pouvoir aux femmes » et 5 « Améliorer la santé des mères », des avancées partielles aient été constatées ; pour l'Objectif 4 « Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans », les résultats quantitatifs ont été atteints. Le successeur de la SCADD devrait intégrer la plupart des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies pour 2030.

Le Burkina Faso a démontré une force et une capacité surprenantes dans le cadre de la gestion des défis et des conflits politiques d'une façon largement participative et (généralement) paisible, mobilisant également des groupes souvent exclus des processus politiques. Le pays a connu au fil des ans des manifestations en raison du coût élevé de la vie, des taux de chômage élevés, particulièrement chez les jeunes, de la frustration relative à la corruption, ainsi d'une montée des tensions politiques et un large mécontentement face aux 27 années du régime du Président Blaise Compaoré. En 2011, des tensions sociales, particulièrement dans les zones urbaines, ont explosé

<sup>2</sup> Résultats de l'Enquête Multisectorielle Continue – Phase 1, National Institut of Statistics and Demography, Burkina Faso, June 2015.

<sup>3</sup> Rapport de Performance de mi-parcours de 2015 CSD/EA, MARHASA, Juillet 2015

en affrontements violents entre les manifestants et la police, et l'armée a connu une rébellion. De nouveau en octobre 2014, l'indignation face aux tentatives de modifier les limites du mandat présidentiel a mené à un soulèvement populaire. Le Président Compaoré a décidé de rendre le pouvoir et, suite à un court interlude militaire, un gouvernement de transition dirigé par des civils a reçu la mission d'organiser des élections dans l'année. La période de transition a été interrompue en septembre 2015 lorsque la puissante garde présidentielle a pris le pouvoir par un coup d'état militaire. Le fait que le reste de l'armée ait choisi de rester aux côtés de la société burkinabé, largement unie, ainsi qu'une forte condamnation internationale, a permis au gouvernement de transition de reprendre ses fonctions après quelques semaines tendues. Le soulèvement populaire d'octobre 2014 et la gestion du coup militaire en septembre 2015 seront probablement sources d'inspiration et de modèle pour les pays d'Afrique. En plus de l'organisation des élections, le gouvernement de transition a également réussi à mener un certain nombre de réformes.

Le conflit et l'instabilité sont des menaces potentielles pour le développement social et économique dans la région, comme nous l'avons vu récemment au Mali et dans une moindre mesure au Niger. La stabilité du Burkina Faso est également gravement menacée, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays avec le banditisme, les terroristes utilisant le territoire comme terrain de recrutement, plus de 2 millions d'armes clandestines en circulation et des frontières très poreuses. Bien que l'extrémisme radical et violent soit une menace possible pour le Burkina Faso, particulièrement celui venant des pays voisins, ses structures sociales ont démontré une grande résilience face à de telles menaces. En matière de migration, le Burkina Faso fournit principalement des émigrants économiques vers les économies plus fortes du Sud, par exemple le Ghana et la Côte d'Ivoire, qui sont des alternatives importantes à la migration vers l'Europe. La migration vers l'Europe est limitée et, dans une grande mesure, légale. Les estimations de la Banque Mondiale montrent que les transferts d'argent vers le Burkina Faso se montaient à 121 millions USD en 2014, dont 95 % venait des pays voisins. Le Burkina avait précédemment joué un rôle important sur le plan de la médiation des crises régionales, et même si le gouvernement de transition n'est pas en mesure de le faire, le pays a la capacité de reprendre un tel rôle.

La gestion des finances publiques est de façon générale satisfaisante, comme l'ont conclu les missions consécutives du FMI au cours des 10 dernières années. La dernière évaluation menée par le FMI en mars 2015 a conclu que malgré un environnement économique difficile, le gouvernement de transition met en œuvre des politiques macroéconomiques sensées. Les efforts pour mener à bien les objectifs de développement sont toutefois contrariés par des niveaux de corruption importants.<sup>4</sup> Il existe une large perception parmi la population que la corruption est au niveau maximal, et que l'accès préférentiel aux investissements et aux contrats gouvernementaux reste le privilège d'une petite élite. La corruption est également courante parmi les agents ordinaires du service public, qui demandent des compensations pour apporter aux gens des services auxquels ils ont droit. Le problème de la corruption a été un problème essentiel au cours de la transition et il est probable qu'il reste l'une des priorités de l'agenda politique.

Le Burkina Faso a signé et ratifié la plupart des conventions régionales et internationales sur les droits humains, notamment la Charte Africaine des Droits humains et des Peuples, et le pays est

---

<sup>4</sup> Selon l'Indice de Perception de la Corruption et de la Transparence 2014, le Burkina Faso se classe 85e sur 175 pays et 14e sur les 47 pays africains.



totalemment engagé dans le processus d'examen périodique universel (EPU). Toutefois, l'intégration des traités internationaux dans les lois nationales progresse lentement et la mise en œuvre des réformes est à la traîne. Lors de son deuxième examen périodique universel en 2012, le gouvernement a accepté 138 des 165 recommandations et il s'est engagé à les mettre en œuvre avant le prochain examen en 2017. Des domaines comme les droits des enfants et des femmes figurent largement en tête des recommandations car ces groupes ne bénéficient pas encore des mêmes opportunités que les autres citoyens. En dépit des vœux annoncés par le gouvernement, des abus des libertés civiles sont toujours constatés chez les principaux détenteurs des fonctions publiques (particulièrement dans les forces de sécurité et dans les établissements correctionnels).

Les organisations de la société civile (OSC) et les mouvements populaires jouent un rôle important au Burkina Faso. Les OSC fonctionnent non seulement comme fournisseurs de services sociaux là où les institutions publiques n'ont pas accès, mais elles ont également un rôle essentiel d'information sur les problèmes de droits humains, de corruption, d'impunité et d'égalité des sexes. Elles représentent de plus une force mobilisatrice permettent de tenir le gouvernement responsable de ses politiques et de ses actes. Cela s'est manifesté de façon vraiment spectaculaire suite aux manifestations populaires d'octobre 2014, dans lesquelles la société civile a joué un rôle essentiel dans la fin d'abord du régime de Compaoré, puis du coup militaire, tout en conservant des méthodes démocratiques et non violentes.

Il est probable que des changements climatiques affectent négativement l'environnement naturel déjà très fragile du Burkina Faso. Des augmentations de température dépassant la moyenne mondiale et des variations croissantes de précipitations et de températures devraient augmenter les fréquences des sécheresses et des inondations. Avec moins de 0,5 % de terres agricoles irriguées, les dommages associés et la prévisibilité plus faible qui en découle risquent d'avoir de graves conséquences négatives sur la production agricole, qui constitue la colonne vertébrale de l'économie et la subsistance de la grande majorité de la population. Il est de plus en plus reconnu qu'une utilisation plus durable et une gestion adéquate en particulier des ressources en eau représente une condition préalable à la croissance économique, à la sécurité alimentaire et à la stabilité sociale. Les ressources naturelles limitées entraînent également de violents conflits entre les éleveurs et les agriculteurs concernant l'accès aux terres et à l'eau. C'est la source de conflit la plus courante, particulièrement dans le Nord (l'année 2013 a vu plus de 1 000 conflits répertoriés et 54 morts).

## **2.2 Hypothèses de changement, considérations stratégiques et justification du programme pays**

Le programme pays se compose globalement de 3 types d'engagements : 1) des fonds d'appui à la stratégie de développement national ; 2) des engagements pour le développement des institutions de gouvernance et de la société civile ; et 3) des engagements pour le renforcement des secteurs sociaux et économiques burkinabés. L'hypothèse de changement repose sur le point de vue qu'une approche complète est nécessaire pour générer un progrès durable et que ce progrès ne peut être atteint qu'en renforçant mutuellement les efforts d'amélioration de la croissance économique, de la gouvernance ainsi que de la paix et de la stabilité.

Pour assister le gouvernement dans les défis de développement exposés ci-dessus, le programme pays se concentre sur un certain nombre d'hypothèses de changement qui ont été désignées pour leur impact important sur le développement du pays, et qui dans une certaine mesure ont fait leurs preuves.

L'hypothèse de base sous-tend le programme pays est que le gouvernement du Burkina Faso maintienne le concept au sens large de la sécurité humaine<sup>5</sup>, qui a sous-tendu la vision du développement du pays depuis 1995, et plus récemment mis en exergue dans l'étude prospective sur 20 ans « Burkina 2025 », finalisée en 2005. La dernière stratégie de développement 2011-2015 cherche à accélérer la croissance et à promouvoir le développement durable, et particulièrement la construction d'une société moderne et cohésive. La stratégie a bénéficié d'un large consensus et le travail préparatoire pour sa succession a indiqué que le prochain plan de 5 ans en cours de révision maintiendra probablement ces objectifs. Il ne sera toutefois finalisé que par un nouveau gouvernement qui doit prendre ses fonctions en 2016.

Les efforts visant à maintenir la paix et la stabilité, évitant les tendances radicales et les conflits violents, sont cruciaux pour permettre au Burkina Faso de se développer et de prospérer. De tels efforts doivent nécessairement reposer sur un progrès économique et social solide, mais étant données les multiples menaces régionales, il est également nécessaire d'inclure des efforts directs pour gérer les conflits potentiels et empêcher l'extrémisme violent. L'un des facteurs les plus importants de cet effort consiste à améliorer la confiance de la population dans le gouvernement et ses capacités, grâce à l'apport de sécurité, la protection des droits humains, la résolution de conflits, les services sociaux et une participation significative. Les initiatives soutenues par le Programme pays doivent renforcer la résilience des communautés locales envers les tendances radicales et extrémistes, et maintenir un état moderne et fonctionnel de la plus grande importance pour le développement futur du Burkina Faso et de la région.

Le Burkina Faso et le Danemark reconnaissent tous les deux l'importance d'une approche du développement durable reposant sur les droits et d'une distribution équitable des richesses et des ressources, y compris pour les groupes les plus vulnérables. Alors que depuis 2010, le Burkina Faso a utilisé des directives concernant l'application d'une approche fondée sur les droits humains, le Danemark appliquera ce concept à partir de la période 2016-20 du programme pays actuel. Chaque programme thématique est mis au point à partir de l'hypothèse de base que les détenteurs de droits et les porteurs de devoirs sont tous des acteurs importants dans tout processus de développement. C'est pourquoi les appuis aux institutions gouvernementales sont associées à des appuis à la société civile, qu'il s'agisse d'associations professionnelles ou d'entreprises privées (agriculture), ou d'organisations de la société civile (gouvernance, contrat de développement, eau), soit dans le rôle de fournisseurs de services, soit en tant qu'organisations de surveillance/défense. Le programme pays cherchera donc à améliorer la capacité de la société civile à s'engager dans un dialogue solide avec le gouvernement et à contribuer à contrer certains des besoins laissés sans réponse.

Conformément à la SCADD, la coopération danoise avec le Burkina Faso repose sur l'hypothèse qu'une bonne gouvernance publique est un cadre crucial pour une croissance forte du secteur privé et une prérequis pour le développement du pays. La gestion financière, un système juridique crédible et l'apport de services sociaux essentiels par le gouvernement d'une façon transparente, efficace et responsable sont des conditions préalables pour une économie fonctionnelle et un environnement politique stable. Bien qu'il n'existe pas de données pour documenter cette causalité, il est utile de noter que les réformes de la gestion des finances

---

5 La sécurité humaine définie comme la sécurité économique, l'accès à l'éducation et à la santé, la sécurité alimentaire, la sécurité environnementale et les sécurités individuelle et politique (Burkina 2025).

publiques de ces cinq dernières années ont coïncidé avec une forte performance en termes de croissance. Le programme pays continuera donc à soutenir les réformes de la gestion des finances publiques. Par ailleurs, l'inspection renforcée du système judiciaire dans la lutte contre l'impunité, la corruption et les jugements arbitraires sera poursuivie afin de garantir la procédure officielle et de rétablir la confiance dans le système juridique burkinabé, ce qui bénéficiera aux personnes privées comme aux entreprises.

Le Burkina Faso a conclu, avec ses stratégies de développement sectoriel et national actuelles, qu'il est nécessaire d'encourager plus directement le développement du secteur privé. Le programme pour la croissance économique du secteur agricole est conçu pour prioriser cet aspect en ciblant de façon spécifique les petites et moyennes entreprises montrant un potentiel de croissance en tant que principaux moteurs de la croissance économique dans le secteur rural. Toutefois, le rôle important des institutions publiques dans la création des bonnes conditions structurelles pour stimuler l'expansion du secteur privé ne sera pas négligé. De même, l'aide visant à améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement vient d'entités du secteur privé, non seulement dans la phase de construction, mais également dans la phase d'opération et de maintenance.

Afin de contrer la pauvreté et les inégalités considérables, et d'assurer le respect des droits humains et une stabilité sociale de base, les groupes vulnérables et les femmes sont directement ciblés dans le programme pays. Dans le programme agricole, certaines des chaînes de valeurs choisies concernent particulièrement les femmes (noix de karité et gomme arabique). Les disparités de l'accès à l'eau posent particulièrement problème pour les femmes et elles ont peu diminué au cours de la dernière décennie. Des efforts concertés se concentrant en particulier sur les femmes et les enfants reposeront continuellement sur l'expérience déjà étendue des 10 dernières années d'assistance. De même, les droits fondamentaux de l'Homme et la stabilité sociale sont soutenus par l'intermédiaire des organisations de la société civile fournissant à la population, à tous les niveaux de la société, la connaissance de leurs droits, des possibilités accrues d'accéder à la justice, et de renforcer le cadre juridique et les administrations locales (programmes de l'agriculture et de l'eau).

Il existe une tendance à la dégradation continue des ressources naturelles, particulièrement des ressources en terres et en eau. Cette tendance est accélérée par les changements climatiques et, combinée à un taux de croissance élevé de la population, elle pourrait avoir des conséquences négatives sur la croissance économique (qui dépend principalement de l'agriculture et de l'exploitation minière), et sur la sécurité alimentaire. Par conséquent, compte tenu des conditions climatiques et environnementales fragiles, une amélioration de la gestion des ressources naturelles sera nécessaire pour garantir la croissance et minimiser les conflits dus à la rareté des ressources. La protection et la gestion - durable et équitable - des bassins versants et des ressources en eau sont également critiques pour le maintien du potentiel de production du pays, afin de garantir la sécurité alimentaire et de répondre aux demandes humaines de base en eau. Elles s'effectueront grâce au soutien à la gestion des rares ressources en eau du Burkina Faso, particulièrement au niveau local. De plus, dans le cadre du programme agricole, une meilleure utilisation des ressources disponibles représente un problème majeur et le programme inclut un fonds spécifique pour la promotion des technologies vertes.

### **2.3 Objectifs stratégiques de la politique pays**

Les objectifs globaux du partenariat du Danemark avec le Burkina Faso sont les suivants :

- Réduction de la pauvreté avec une attention particulière à la croissance inclusive, au développement durable et à l'égalité des sexes, sans oublier les groupes vulnérables,

- Création d'un cadre de gouvernance inclusif, reposant sur les droits et plus solide, en accordant une attention particulière aux droits humains, notamment les droits des femmes, les mécanismes de responsabilité et une participation élargie
- Croissance économique et emploi, en portant une attention particulière à l'emploi des jeunes et des femmes, à la croissance verte, à l'amélioration de la gestion des ressources en terres et en eau, et au renforcement des petites et moyennes entreprises pour la transformation des produits agricoles.

Ces objectifs globaux, qui correspondent à ceux priorisés dans la SCADD et aux stratégies sectorielles nationales, seront réalisés grâce à trois programmes thématiques et un contrat de développement comme suit :

- Droits humains et stabilité
- Eau et assainissement, y compris la gestion intégrée des ressources en eau
- Croissance économique dans le secteur agricole
- Appui budgétaire général et appui à la gestion des finances publiques

Le programme gardera donc comme objectifs principaux la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les principaux changements de l'approche stratégique par rapport aux programmes précédents seront les suivants :

- Un programme reposant fortement sur les droits, dans lequel le renforcement des autorités est accompagné de mécanismes de responsabilité tout aussi forts : les institutions publiques sont là pour fournir des services à la population en matière d'opérateurs économiques, du droit de la population à avoir accès à l'eau, de reconnaissance du principe de règle de la loi, de prévisibilité et de transparence de la gestion des finances publiques.
- Un accent renforcé sur l'appui aux forces populaires et démocratiques grâce à un fonds de société civile qui prend en charge une action spécifique dans les domaines des droits humains, de l'égalité des sexes, de la responsabilité/transparence, de la médiation locale et autres, ainsi que le renforcement de la supervision des secteurs judiciaires et de la sécurité afin d'apporter une meilleure protection aux citoyens.
- Une attention spéciale accordée à l'obtention de résultats spécifiques sur le plan des engagements pour les droits humains pris par le Burkina Faso dans le contexte de l'examen périodique universel de la Commission des Nations Unies pour les Droits humains - plutôt que de simplement générer de la capacité dans les ministères concernés.
- La prise en compte des défis régionaux du Burkina Faso par une attention renforcée à la sécurité, la stabilité et la lutte contre l'extrémisme violent.
- La réduction du volume de l'appui budgétaire général, qui a été très efficace pour la promotion de réformes de la gestion financière mais doit être graduellement remplacée par une mobilisation des ressources domestiques. Il sera concentré sur les premières années du programme pour aider le nouveau gouvernement démocratique à initier le travail de réforme.

Bien qu'un Document papier politique ait été approuvé avant l'adoption d'une approche du développement fondée sur les droits humains (AFDH), tous les programmes thématiques ont été conçus sur la base des quatre principes de l'AFDH (sauf l'aide à la croissance économique dans le secteur agricole, où les principes ont été intégrés a posteriori).

Le concept de développement durable fait partie intégrante de la stratégie de développement national, la SCADD, mais il ne figure pas actuellement dans les priorités de l'agenda politique du Burkina Faso. Toutefois, le besoin de gérer les ressources naturelles de façon plus durable et de les préserver est de plus en plus reconnu. Ceci s'est matérialisé, par exemple, par la mise en œuvre d'un programme ambitieux de gestion des ressources en eau. Reconnaissant que le pays manque d'expertise et d'expérience du développement de solutions alternatives, le programme gère ces aspects par exemple à l'aide d'un fonds écologique ayant pour but d'établir des systèmes de production viables sur le plan financier et environnemental, et en fournissant une expertise technique pour une sélection de chaînes de valeur.

La cohérence interne du programme pays est recherchée grâce à un ensemble commun de points d'attention stratégiques (gouvernance, droits humains, stabilité, croissance et égalité des sexes) associés aux objectifs du programme pays, et grâce à des moyens concrets de compléter les objectifs associés aux programmes thématiques. Le programme de stabilité et des droits humains est étroitement lié au contrat de développement grâce à l'accent mis sur la responsabilité et les mesures de transparence, contrat qui est à son tour associé au programme sectoriel de l'eau grâce à l'accent mis sur les mesures de lutte contre la corruption et de renforcement de l'évolution des indicateurs sociaux.

Malgré un soutien général des programmes du gouvernement à l'échelle nationale, la sélection de sous-programmes spécifiques a été guidée par une volonté de se concentrer particulièrement sur les défis présentés dans les régions septentrionales, où une population largement nomade vit dans la pauvreté dans des conditions climatiques et sécuritaires très difficiles. Les programmes thématiques ciblent ces points de diverses façons. Deux des chaînes de valeur soutenues par le programme agricole (la gomme arabique et le bétail) sont particulièrement importantes pour ces points : un grand nombre de communautés bénéficieront des canalisations d'eau reliés au réseau de distribution existant et l'engagement de développement impliquant le soutien de la police et de la gendarmerie inclura un engagement de la communauté dans le travail policier et un investissement dans les infrastructures. L'aide danoise a pour but non seulement de contribuer à l'amélioration du niveau de vie, mais également à la création d'un environnement stable et sécurisé dans une zone particulièrement susceptible d'être confrontée à des incursions externes touchant sa sécurité et à de violents conflits autour de l'accès aux ressources nationales.

Le Burkina Faso représente un marché difficile pour la plupart des entreprises danoises, mais quelques-unes, dont certaines sont aidées par des instruments externes au programme pays - ont réussi à identifier des niches intéressantes et sont impliquées dans divers partenariats avec des entités burkinabées privées. Des entreprises comme Grundfos et AAK sont impliquées dans des activités qui complètent la coopération bilatérale au développement en ce qui concerne respectivement l'approvisionnement en eau potable et le développement de la production de noix de karité. En 2014, Alcatel Lucent Danmark a réussi à remporter un marché pour un important projet de fibre optique qui améliorera la capacité informatique, particulièrement pour la gestion du secteur public, et qui est soutenu par Danida Business Finance.

#### **2.4 Efficacité de l'aide**

Les fonds d'assistance au développement jouent un rôle considérable pour le Burkina Faso, mais de moins en moins (34 % du budget du gouvernement en 2013 mais les revenus nationaux augmentent de près de 10 % par an). Trois donateurs multilatéraux (la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Union européenne) sont de loin les donateurs les plus importants. Ils sont complétés par un certain nombre de donateurs de taille moyenne comme les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France et le Danemark, ainsi qu'un certain nombre d'agences plus petites qui fournissent principalement une assistance technique. De nombreuses

agences des Nations Unies sont représentées au Burkina Faso, mais elles ont des budgets d'opérations limités.

Le Danemark participe activement aux dialogues des divers secteurs pour les quatre thèmes (au total neuf forums de coordination) et dirige actuellement une partie des discussions sur la gestion des finances publiques et sur les droits humains. L'appui du programme pays est alignée sur les procédures en général sur le plan politique, stratégique, financier et de gestion administrative du gouvernement burkinabé. Tous les programmes thématiques suivent des politiques et stratégies des partenaires nationaux/individuels dans le cadre de la promotion des droits humains, de la justice, de la sécurité, de l'eau et de l'assainissement, du développement agricole et de la stratégie fondamentale de développement national, la SCADD. Les indicateurs de progression des résultats sont basés sur ceux mis en évidence par la SCADD en général, et de façon plus spécifique pour la période 2014-2017. Le suivi des réalisations fait suite aux examens sectoriels annuels dans le cadre de la SCADD. De même, toute l'assistance technique est intégrée à la configuration des divers partenaires, les fonds sont acheminés par des comptes spéciaux détenus par le Trésor et la plupart des contrats, à l'exclusion de l'assistance technique, seront attribués en suivant des procédures d'appels d'offres publics.

En outre, l'harmonisation de l'aide avec d'autres partenaires de développement est fermement ancrée dans la SCADD et la matrice de résultats glissante associée, et elle a lieu via des consultations régulières dans le cadre de la stratégie de développement national, qui voit tous les partenaires de développement et les institutions gouvernementales burkinabés se réunir régulièrement pour se coordonner et discuter de leurs avancées. Par ailleurs, la Troïka des partenaires au développement rencontre également régulièrement le gouvernement (le Premier Ministre ou le Ministre des Finances) pour des discussions concernant la politique. L'appui apporté à la société civile est harmonisée à travers des comités de pilotage ou des fonds communs.

## **2.5 Analyse de risque contextuelle**

En dépit d'une augmentation soutenue du PIB au cours de la dernière décennie, la pauvreté absolue est seulement passée de 46,4 % en 2003 à 40,1 % en 2014. Bien que la SCADD ait pour objectif un taux de pauvreté de 35 % en 2020, cela s'annonce difficile, particulièrement si l'on tient compte de la croissance rapide de la population. Le Burkina a connu un nombre croissant de manifestations publiques ces dernières années pour revendiquer le droit à l'emploi, aux services sociaux, et au partage de la croissance économique. Il existe un risque important que la pauvreté durable et le manque d'attention portée à la réduction des inégalités, par ex. l'accès aux services sociaux, donnent lieu à des troubles sociaux supplémentaires et viennent exacerber l'instabilité politique. Le gouvernement élu après les élections devra gérer des inégalités socio-économiques marquées et s'embarquer dans un processus de réconciliation nationale.

La situation politique reste fragile pendant la période de transition et au-delà de cette période. À court terme, les manifestations entourant les élections restent un risque, tout comme les attentes populaires déçues par rapport aux réformes radicales. Les tensions sociales et les frustrations politiques ont été calmées par le changement de régime, mais peuvent ré-émerger étant donnée l'exclusion de certains hommes politiques liés à l'ancien régime.

Les conflits dans les pays voisins représentent une source potentielle de déstabilisation, même si le Burkina Faso a connu relativement peu d'incidents liés aux conflits ethniques ou aux mouvements religieux radicaux. Bien que le Burkina Faso ait reçu près de 35 000 réfugiés maliens, l'instabilité de ses voisins ne s'est pas étendue au Burkina. Il est toutefois évident que le flux régional illicite d'armes, de drogues et de trafic de personnes impactera également le Burkina

Faso. En dehors de contribuer potentiellement à plus de déstabilisation sociale et politique, cela peut mener à une augmentation des dépenses militaires et à une moindre accessibilité des régions Nord ou Ouest. Bien que le Burkina Faso soit affecté par des tendances islamiques radicales, les institutions religieuses et politiques ont plutôt bien réussi jusqu'ici à limiter l'influence des groupes radicaux.

La capacité d'absorption de l'investissement public reste faible (le taux de mise en œuvre ne dépasse pas 47 % du budget en 2012<sup>6</sup>). Malgré un travail important d'amélioration de la loi concernant les marchés publics, les procédures restent très fastidieuses. Les investissements suivant les procédures des marchés publics sont souvent retardés, ce qui entraîne une incapacité à utiliser les allocations budgétaires annuelles et des difficultés à atteindre les objectifs annuels de mise en œuvre des activités. La réforme de l'UEMOA qui doit prendre effet à partir de 2017 devrait remédier à cette situation.

Bien que le Burkina Faso soit classé 14<sup>e</sup> pays le moins corrompu parmi les 47 pays africains, la corruption et l'impunité affectent la plupart des secteurs. En dépit d'un nombre croissant de cas de corruption révélés par les organisations de la société civile et les institutions publiques chargées du contrôle interne, l'impunité reste un problème majeur. Une nouvelle loi anti-corruption a été votée par le Parlement de transition au début de l'année 2015 sous les éloges des groupes de surveillance locaux. La continuité des niveaux relativement élevés de corruption est susceptible d'affecter négativement l'efficacité et la qualité des investissements, et pourrait avoir de graves conséquences sur la suite du déboursement de l'aide.

## 2.6 Budget par Programme thématique (en millions de DKK)

<b>Droits humains et stabilité</b>	180
<b>Eau et assainissement</b>	338
<b>Croissance économique dans le secteur agricole</b>	380
<b>Contrat de développement</b>	252
<b>Montant total du Programme pays*</b>	<b>1 150</b>

\*dont 380 millions de DKK ont été approuvés à la fin 2012 pour le programme agricole

## 3 Programmes Thématiques

### 3.1 CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT

Le Burkina Faso est l'un des rares pays d'Afrique où l'appui budgétaire général est régulièrement estimé avoir eu un effet positif sur les réformes financières et la mise en œuvre de la politique

---

<sup>6</sup> Rapport Programme d'Investissement Public 2013, Ministère de l'Économie et des Finances.

économique<sup>7</sup>. Avec un accent particulier sur la réforme du secteur financier, cet appui a également fourni des incitations à l'amélioration de l'efficacité de la gestion du secteur public.

### 3.1.1 Considérations stratégiques et justification

L'appui budgétaire général (ABG) fourni par divers donateurs dont le Danemark<sup>8</sup> depuis de nombreuses années a joué un rôle crucial dans les efforts du Burkina Faso pour stabiliser le cadre macro-économique, et a permis au pays de mettre en œuvre une stratégie de développement national ambitieuse, la SCADD, qui a pour objectif de promouvoir une croissance économique durable et de réduire la pauvreté. S'appuyant sur la SCADD et avec l'aide des donateurs de l'ABG ainsi que d'un environnement économique favorable, le Burkina Faso a obtenu une croissance économique solide pendant plusieurs années tout en maintenant sa stabilité macro-économique, en renforçant la gestion des finances publiques (GFP) et en améliorant les services sociaux ciblant la réduction de la pauvreté. Les événements politiques au Burkina Faso, l'impact de l'épidémie du virus Ebola dans la région et la détérioration de l'environnement économique (baisse des prix d'exportation du coton et de l'or, baisse de production d'or et de céréales) ont toutefois réduit la croissance du produit intérieur brut (PIB) à une estimation de 4 % en 2014, ce qui a également eu des conséquences négatives sur les recettes du gouvernement.

Pour soutenir la transition, puis l'ambition du nouveau gouvernement de revenir aussi rapidement que possible sur le chemin de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, le Danemark continuera à offrir son ABG et poursuivra les discussions politiques associées sur l'ensemble des défis du développement aux côtés de l'UE et d'autres partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux<sup>9</sup>. Afin d'optimiser l'aide danoise, l'ABG sera fournie pendant une période limitée, avec une attention particulière sur les premières années suivant la période de transition ( voir ci-dessous pour plus d'informations). L'apport de l'ABG s'accompagnera d'une aide spécifique pour renforcer la GFP en tant que facteur clé pour (i) le maintien de la stabilité macro-économique, (ii) l'allocation efficace et performante des ressources budgétaires, (iii) l'amélioration de la transparence budgétaire et la supervision de l'exécution du budget, et (iv) la lutte contre la corruption.

La logique d'intervention globale du contrat de développement repose sur l'hypothèse principale que les priorités de la prochaine phase de la SCADD sont compatibles avec celles des politiques de développement danoises. Il est supposé que le système de GFP continuera à s'améliorer dans le cadre du programme national pour renforcer la GFP, appelée POSEF (Politique Sectorielle de l'Économie et des Finances 2011-2020). Enfin, l'hypothèse est posée que l'implication des organisations de la société civile (REN-LAC et CIFOEB) dans la mise en œuvre des activités du programme mènera à une prise de conscience non seulement du gouvernement vis à vis de son besoin d'améliorer la transparence budgétaire, la responsabilité et la lutte contre la corruption, mais également du public en général vis à vis de sa demande en matière de responsabilité vis à vis des dépenses publiques.

---

<sup>7</sup> Évaluation commune 2012, BAD, Danida, SIDA : Évaluation de la réforme de gestion des finances publiques au Burkina Faso 2001-2010 ; pp. 65-66 ; Andrew Lawson, Mailan Chiche, Idrissa Ouedraogo ; réalisée par Fiscus Public Finance Consultants et Mokoro Ltd pour le Groupe de gestion des évaluations, juin 2012

<sup>8</sup> Actuellement, les donateurs de l'appui budgétaire, en dehors du Danemark, sont la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'UE, la France, l'Allemagne et la Suisse. Tous ont prévu de renouveler leur aide.

<sup>9</sup> La Danemark a apporté un ABG depuis 2005 sous la forme de trois Programmes d'aide macro-économique consécutifs. Le composant ABG de ces Programmes se montait à 120 millions de DKK pour les années 2005 à 2007, 275 millions de DKK pour les années 2008 à 2012 et à 230 millions de DKK pour les années 2012 à 2015.



Plus précisément, les hypothèses concernant l'ABG sont les suivantes : i) un ABG non ciblé augmente les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre de la SCADD par le gouvernement et lui permet d'attribuer des ressources supplémentaires aux priorités les plus élevées et les plus urgentes ; ii) le dialogue entre les donateurs de l'appui budgétaire et le gouvernement burkinabé à propos des cibles stratégiques fournira un cadre aux discussions concernant la stratégie de développement du pays, la mise en œuvre de la SCADD et l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ; iii) le renforcement de la mise en œuvre de la SCADD contribue à la concrétisation de ses objectifs tels que la réduction de la pauvreté et la promotion d'une croissance inclusive et durable grâce à des politiques économiques et sectorielles adéquates ; iv) l'ABG promeut la coordination et l'harmonisation de l'aide internationale et a l'ambition de réduire les coûts de transaction. L'hypothèse concernant la POSEF est qu'une bonne qualité de GFP est un pré requis pour l'utilisation efficace et transparente des ressources du gouvernement et une composante importante de la lutte contre la corruption.

La formulation du contrat de développement tient compte des cinq critères de qualité de l'OCDE. La **pertinence** est assurée par le fait que l'ABG finance les priorités de la stratégie de développement et la lutte contre la pauvreté définie par le gouvernement en collaboration avec tous les donateurs. En matière d'**efficacité** et de **performance**, le FMI confirme que le gouvernement met en œuvre des politiques macro-économiques prudentes et sensées. Le Burkina Faso a de bons antécédents en ce qui concerne le maintien de la stabilité macro-économique et la mise en œuvre des programmes convenus avec le FMI. En général, le système de reporting de l'exécution du budget est assez efficace avec un bon accès aux données. Plusieurs outils et mécanismes de surveillance de l'exécution du budget produisent des rapports fiscaux périodiques. Tous les ans, le bureau d'audit publie des rapports sur ses contrôles, y compris l'analyse de l'exécution du budget gouvernemental. En matière de **durabilité**, les réformes concernant les finances publiques mènent à une amélioration continue des recettes de l'État. Enfin, son **impact** peut être constaté dans l'amélioration de l'accès de la population aux services sociaux comme l'éducation, la santé et l'eau potable.

### **Cinq critères pour l'appui budgétaire :**

*L'adhésion à des valeurs fondamentales : Droits humains, démocratie et règle de loi*

L'évaluation globale de l'adhésion du gouvernement aux valeurs fondamentales est positive<sup>10</sup>. Les droits humains, les libertés personnelle et politique ne sont pas menacées de façon générale. Les institutions d'une démocratie constitutionnelle, pluraliste et libre sont en place, mais les processus démocratiques doivent être renforcés. Le système judiciaire est confronté aux interférences et aux inefficacités du gouvernement, qui entraînent de longs retards, un taux bas et une application faible des jugements, ainsi qu'une corruption endémique<sup>11</sup>. Suite au changement politique dû au soulèvement populaire de la fin 2014, le gouvernement de transition a priorisé l'établissement d'un système judiciaire indépendant.

*Des politiques nationales solides pour la réduction de la pauvreté, une bonne gouvernance et un développement durable*

Le gouvernement possède une stratégie de développement national complète et pertinente. Les donateurs participent aux discussions au niveau sectoriel et aux examens annuels. Sur la base du rapport annuel 2014 de mise en œuvre de la SCADD, les donateurs ont conclu que la mise en

10 Analyse des valeurs fondamentales : Contrat de Bonne Gouvernance et de Développement ; Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso ; Septembre 2013.

11 Etude sur le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, Dec 2013.

œuvre était « généralement satisfaisante », mais qu'il existe un paradoxe entre la bonne performance macro-économique et les progrès insuffisants des autres indicateurs de performance de la SCADD. La formulation d'une nouvelle SCADD pour les années 2016-2020 a débuté et sa finalisation et son approbation seront la responsabilité du nouveau gouvernement. Il devrait y avoir une grande part de continuité entre la SCADD et son successeur.

#### *Maintenance d'un cadre macro-économique stable*

Depuis de nombreuses années, les politiques macro-économiques du gouvernement (en particulier les politiques fiscale et monétaire) ont été prudentes et adéquates au maintien d'un cadre macro-économique stable. La croissance économique (6,9 % par an en moyenne pour les années 2011-2013) a été plutôt satisfaisante par rapport aux autres pays d'Afrique de l'Ouest, mais restait en deçà de l'objectif de 10 % par an de la SCADD. Le pays a toujours respecté ses engagements de mise en œuvre des accords conclus avec le FMI<sup>12</sup>, bien que des dérogations exceptionnelles aient été accordées pour une sélection de critères de performances<sup>13</sup>. Dans son rapport de mai 2015 recommandant la poursuite de l'Accord élargi sur la facilité de crédit, le FMI conclut que nonobstant les changements politiques et la régression économique de 2014, la performance du programme « a été satisfaisante » et que « les autorités de transition ont la capacité technique et la volonté politique de mettre en œuvre les mesures convenues »<sup>14</sup>.

#### *Gestion des finances publiques (GFP) adéquate, notamment activités anti-corruption*

Le Burkina Faso possède une stratégie de réforme de la GFP bien définie, dont la mise en œuvre est intégrée à un système de suivi et d'examen complet, auquel les donateurs participent. Des évaluations de la qualité de la GFP au Burkina Faso sur la base de la méthodologie PEFA, menées en 2007, 2010 et 2013, ont montré une tendance claire vers le haut. L'image d'ensemble des scores obtenus en 2013 est assez satisfaisante par rapport à d'autres pays africains.

Une nouvelle loi anti-corruption a été approuvée par le Conseil National de Transition (parlement) au début de l'année 2015. L'Autorité Supérieure de Contrôle d'État créée en 2007 est sensée jouer un rôle majeur dans la lutte contre la fraude et la corruption, mais ses ressources humaines restent inadéquates. Le Burkina a légèrement amélioré son classement sur l'Indice de Perception de la Corruption en 2012, mais le score est resté stable en 2013 et 2014. En 2014, le Burkina Faso s'est classé 85e sur les 175 pays évalués.

#### *Transparence et supervision du budget*

Le score de l'indicateur PEFA concernant l'accès public aux informations budgétaires a montré une amélioration significative en 2013 par rapport à 2010. L'enquête 2012 sur le budget ouvert couvrant 100 pays<sup>15</sup> a toutefois montré que le Burkina Faso pouvait encore s'améliorer considérablement sur le plan de la transparence budgétaire.

Le programme national de GFP va bénéficier d'un G-cloud en fibre optique, qui sera financé par un crédit mixte dans le cadre de la facilité commerciale Danida. Cela améliorera l'efficacité de la gestion des données et des chiffres du budget, et facilitera l'accès du public aux informations du budget et des performances.

---

<sup>12</sup> Reportez-vous à la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) dispositions de 2003 à 2006 et de 2007 à 2010, et de la facilité élargie de crédit (FEC) dispositions de 2010 à 2012 et de 2013 à 2015.

<sup>13</sup> Reportez-vous, parmi les autres, FMI Juillet 2013, Burkina Faso : évaluation ex-post de plus engagement du programme à long terme.

<sup>14</sup> Reportez-vous au FMI, 14 mai 2015, Rapport du personnel sur le deuxième et troisième examen dans le cadre de l'Accord étendu de facilité de crédit

<sup>15</sup> International Budget Partnership (IBP), Enquête 2012 sur le budget ouvert.

### 3.1.2 Synthèse du programme thématique

L'objectif global du contrat de développement consiste à soutenir les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre de (i) sa stratégie de développement national, axée sur la promotion d'une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté, et (ii) sa stratégie de renforcement de la Gestion des Finances Publiques. Le programme thématique se compose de deux engagements de développement, (i) l'Appui Budgétaire Général et (ii) l'aide au renforcement de la Gestion des Finances Publiques.

#### *Court résumé des engagements de développement*

L'**engagement de développement ABG** fournit un appui financier non ciblé au gouvernement pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement pendant une période de trois ans, de 2016 à 2018. Par conséquent, l'objectif global de l'ABG est identique à l'objectif global de la stratégie, qui est « la réalisation d'une croissance économique solide et continue, générant des effets multiplicateurs en ce qui concerne l'amélioration des revenus et de la qualité de vie de la population, tout en respectant le principe de développement durable »<sup>16</sup>.

Dans le cadre des déboursements d'ABG pour 2016 et 2017, il est prévu une tranche ponctuelle pour contribuer à stabiliser la situation macro-économique et le budget gouvernemental après les perturbations de 2014-2015. Les tranches seront constituées d'environ 23 % de l'enveloppe d'ABG disponible. Environ 77 % de la somme restante sera mise à disposition en tant que tranches annuelles fixes (80 %) et tranches annuelles variables (20 %) de l'allocation annuelle. Le déboursement des tranches est sujet à l'évaluation positive des principes de l'appui budgétaire mentionnés ci-dessus, évalués tous les ans.

La plus grande tranche (80 %) sera associée à une bonne performance macro-économique (suivi du FMI) et à une évaluation globalement positive de des progrès dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement, la SCADD, au cours de l'année précédente. Par conséquent, le déboursement annuel dépend du respect des cinq conditions de base, qui se réfèrent directement aux cinq principes de base pour l'appui budgétaire, c'est-à-dire : i) une évolution favorable des valeurs fondamentales (droits humains, démocratie et État de droit) ; ii) le maintien de la politique budgétaire et macro-économique soutenant la stabilité macro-économique ; iii) l'évaluation positive de la mise en œuvre de la SCADD, principalement basée sur l'examen annuel de la SCADD ; iv) l'évaluation positive de la qualité de la GFP, principalement basée sur l'examen annuel de la POSEF et les évaluations PEFA ; et v) une transparence budgétaire satisfaisante et un contrôle externe du budget.

Les principaux objectifs d'une tranche variable sont les suivants : (i) mettre en valeur des mesures et des indicateurs de performances importants, (ii) fournir une incitation supplémentaire au gouvernement pour gérer ces questions et (iii) montrer au public général les liens entre l'ABG et des mesures et performances concrètes. Le montant des tranches variables à déboursier dépend de la réalisation des indicateurs de performance sélectionnés. Ces indicateurs seront associés à la réduction de la pauvreté, la promotion de l'égalité et l'amélioration de la GFP. Ils seront sélectionnés à partir des matrices d'évaluation des performances de la SCADD et de la POSEF, qui sont mises à jour et définies tous les ans (avec une perspective sur 3 ans). Chaque année, un mois après la mise à jour de ces matrices, l'ambassade conviendra avec le gouvernement des

---

<sup>16</sup> Comme indiqué précédemment, l'objectif de la SCADD II devrait être largement similaire à la SCADD actuelle.

indicateurs de performance à utiliser en tant qu'indicateurs pour le déboursement de la tranche variable de l'année suivante. Normalement chaque indicateur permettra d'accorder 50 % de la tranche variable pourvu que l'objectif de l'indicateur ait été atteint ; en cas de réalisation partielle, seuls 25 % seront déboursés et en cas de non-réalisation, rien ne sera déboursé. Ces pourcentages peuvent varier si cela est considéré comme utile pour promouvoir des questions politiques cruciales.

Les donateurs fournissant l'appui budgétaire coordonnent leurs approches budgétaires via le cadre général de gestion de l'appui budgétaire (CGAB) dont la version la plus récente a été signée en 2012. Le dialogue politique entre les partenaires de développement et le gouvernement en ce qui concerne les questions de développement sectoriel et national est mené en fonction de la SCADD, des discussions sur le programme sectoriel et des mécanismes d'examen.

L'objectif global de **l'appui visant à renforcer la GFP** est identique à l'objectif global de la POSEF, qui est « la promotion d'une économie moderne et compétitive, soutenue par des finances publiques dynamiques et performantes ». En l'absence d'un consensus sur un accord de mise en œuvre commune, l'aide danoise sera utilisée pour financer des activités de GFP spécifiques du plan d'action prioritaire de la POSEF, qui est actualisé tous les ans et sur une perspective de 3 ans. Après la mise à jour annuelle, l'ambassade danoise et le ministère de l'économie et des finances se mettront d'accord sur les activités à financer par le Danemark l'année suivante. L'aide danoise sera gérée par le secrétariat technique de la POSEF, qui fait partie du ministère.

Le dialogue politique de GFP et la coordination et l'harmonisation avec les autres donateurs seront menés au cours (i) de réunions annuelles de suivi, (ii) de l'examen annuel de la mise en œuvre de la POSEF, (iii) des réunions du comité de pilotage de la POSEF et (iv) de réunions spécifiques des donateurs à propos de la coordination de l'aide des donateurs à la POSEF.

En plus des deux engagements de développement décrits ci-dessus, l'actioi de l'ABG et de l'appui à la GFP seront accompagnés par un **soutien direct à deux organisations de la société civile** - le RENLAC et le CIFOEB - actives respectivement dans les domaines de la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence budgétaire (financées dans le cadre du programme thématique « Droits humains et stabilité »). L'appui a pour but d'améliorer la gouvernance économique grâce à 1) la participation de la population au dialogue politique sur le budget ; la représentation d'organisations de la société civile dans certains domaines du dialogue avec le gouvernement (CIFOEB) ; et 2) la transparence de la gestion des affaires publiques ; la lutte contre la corruption (RENLAC).

Les deux OSC possèdent des instances de supervision internes et externes, et au vu de la complexité de leurs domaines d'intervention, comportent soit des comités scientifiques, soit des comités ponctuels composés de personnes ressources et validant les opérations. Le CIFOEB et le RENLAC ont chacun des plans stratégiques sur plusieurs années. Leur financement a lieu via des fonds communs dans lesquels les donateurs coordonnent leur contribution.

<b>Programme thématique</b>	<b>Contrat de développement</b>
Objectif du programme thématique	L'appui à la stratégie nationale de développement, qui est (i) la création d'un environnement favorable à une croissance économique solide et continue, générant des effets multiplicateurs en ce qui concerne l'amélioration des revenus et de la qualité de vie de la population, tout en respectant le principe de développement durable et (ii) le renforcement de la Gestion des Finances Publiques.
Indicateurs de l'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une croissance du PIB moyen réelle d'au moins 6,5 % par an sur la période 2016-2020<sup>17</sup> ;</li> <li>• La réduction du pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 40,1 % en 2015 à moins de 35 % en 2020 ;</li> <li>• L'amélioration de l'Indice de Développement Humain de 0,388 en 2014 à 0,475 en 2020.</li> </ul>
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Appui Budgétaire Général</b>
Effet	Une croissance économique solide et continue a généré des effets multiplicateurs en ce qui concerne l'amélioration des revenus et de la qualité de vie de la population, tout en respectant le principe de développement durable.
Indicateurs de effet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la production de céréales d'un taux de couverture de 124 % en 2012 à 135 % en 2017 (sur le volume nécessaire au niveau national pour assurer 80 % de l'apport énergétique nécessaire).</li> <li>• La proportion des femmes propriétaires d'entreprises officielles doit être de 25 % minimum</li> <li>• Au moins 20 % du total des investissements annuels du gouvernement doit être affecté au secteur rural sur la période 2016-2018</li> <li>• Augmentation du pourcentage de la population ayant accès à une eau potable propre à 92 % dans les zones urbaines et 72 % dans les zones rurales en 2020.</li> <li>• Amélioration de l'Indice de Perception de la Corruption à 42 en 2020.</li> </ul>
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Aide au renforcement de la Gestion des Finances Publiques</b>
Effet	Des finances publiques dynamiques et performantes promouvant une

<sup>17</sup> Source : Matrice de performance de la SCADD 2016-2018. À noter : L'objectif de la SCADD était de 10,8 % par an, ce qui n'était pas réaliste. La croissance actuelle du PIB était de 6,6 % en moyenne en 2011-2013 et de 4 % en 2014. Le FMI donne des projections de 5 % pour 2015 et 6 % pour 2016 (voir le 2e et 3e examen de FEC du FMI).

	économie moderne et compétitive.
Indicateurs d'effet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration des scores des indicateurs PEFA par rapport au 2013<sup>18</sup></li> <li>• Une appréciation positive de la mise en œuvre de la POSEF et de la SCADD selon les conclusions des examens annuels communs.</li> </ul>

### Choix des partenaires

Le ministère de l'économie et des finances (MEF) est par nature le partenaire pour les deux engagements de développement. Au cours des dix dernières années de collaboration, le ministère s'est montré un partenaire engagé et très solide avec de solides antécédents de performance. Au cours des exercices d'examen annuel de la mise en œuvre de la SCADD, le ministère est régulièrement évalué comme le partenaire le plus fiable par les donateurs.

### Budget au niveau des résultats (en millions de DKK)

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ABG	70	75	50			195
- Tranches	40	40	40			120
- Tranches	10	10	10			30
- Tranche	20	25				45
Aide à la POSEF		15	10	10	10	45
Audits, examens,		1		3		4
Non affecté		1		7		8
<b>Total général</b>	<b>70</b>	<b>87</b>	<b>60</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>252</b>

### Suivi

Le Suivi et l'Évaluation (S&E) des effets et des résultats de l'ABG ainsi que des discussions politiques associées s'effectuent dans le contexte des systèmes de reporting de la SCADD et des programmes sectoriels, auxquels les donateurs participent activement. Le S&E de l'appui danoise à l'amélioration de la GFP fera partie du système de reporting de la POSEF. De plus, de courts rapports annuels concernant l'assistance danoise seront également produits par le ministère des finances.

### Risques

Facteur de risque	Réponse au risque
Retard de l'approbation du successeur de la SCADD.	Il est probable que la SCADD soit prolongée.
Instabilité macro-économique.	Le risque pourrait être réduit en évaluant de façon stricte chaque année les principes de l'appui budgétaire en matière de stabilité macro-économique et de mise en œuvre des politiques économiques nationales, ainsi qu'en suspendant

<sup>18</sup> 6 indicateurs obtiennent un score A, 14 indicateurs ont un score B ou B+, 4 indicateurs un score C ou C+ et 4 indicateurs un score D ou D+ en 2013. L'objectif pour 2016-2020 est le suivant : 12 indicateurs obtiennent un score A, 8 indicateurs un score B ou B+, 5 indicateurs un C ou C+ et 3 indicateurs un score D ou D+.

	l'ABG en cas d'évaluation négative de ces deux principes.
Capacité insuffisante pour la mise en œuvre des activités de réforme de la GFP telles que définies dans le plan d'action prioritaire de la POSEF.	Ce risque est réduit à un degré « mineur » en surveillant de près la mise en œuvre des activités de réforme de la GFP et la POSEF en général, et en mettant l'accent sur le développement des ressources humaines et le renforcement des institutions.

### 3.2 PROGRAMME DES DROITS HUMAINS ET DE LA STABILITÉ

Malgré une expansion des libertés politiques au cours des dernières décennies et un débat ouvert et public sur des questions comme l'impunité, la corruption et la liberté d'expression, le bilan des droits humains au Burkina Faso montre encore des challenges importants. Le secteur judiciaire représente un problème clé : il possède un cadre juridique adéquat mais souffre d'un certain nombre d'insuffisances par rapport aux normes internationales. Les tribunaux en eux-mêmes sont soumis à l'interférence politique et manquent de contrôles internes forts. La corruption est largement répandue d'après les organisations de la société civile. De plus, la police, qui pour de nombreuses personnes est la première partie et la partie la plus visible du système judiciaire, a été critiquée pour avoir perpétré des abus en toute impunité. Construire la confiance entre le gouvernement et les services de sécurité en particulier est extrêmement important dans les zones marginales où les menaces à la sécurité et à la stabilité sont élevées.

Le Programme des droits humains et de la stabilité continuera le travail d'un certain nombre d'engagements forts pris par le gouvernement, notamment suite à la transition politique commencée en 2014. Le programme cherche à améliorer la gouvernance au cœur du secteur de la justice en soutenant la supervision judiciaire et les examens juridiques. Pour garantir des avantages aux populations marginalisées et vulnérables, le programme contribuera à une réforme de la police, des *forces* de police au *service* policier, ainsi qu'à l'assurance d'une expansion de la couverture policière dans les zones frontalières vulnérables.

Le renforcement de la capacité du secteur public à gérer ces questions est compensé par un appui à la société civile pour renforcer les mécanismes de responsabilité et assurer que les détenteurs de droits ont droit à la parole. C'est le cas non seulement en ce qui concerne des sujets associés à ce programme thématique, mais également en ce qui concerne d'autres domaines du programme pays, notamment la lutte contre la corruption, les finances publiques et l'accès à l'eau.

#### 3.2.1 Considérations stratégiques et justification

L'axe principal du programme thématique est le besoin pressant d'améliorer le bilan des droits humains au Burkina Faso, comme l'ont déclaré régulièrement le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement du Danemark, ainsi que les rapports de progression émanant du processus d'examen périodique universel (EPU)<sup>19</sup>. En particulier, les libertés civiles et les droits humains fondamentaux sont considérés comme insuffisamment protégés. Le système judiciaire, notamment les tribunaux et la police, sont fondamentaux pour assurer cette protection.

<sup>19</sup> Paragraphe 5 de l'annexe à la Résolution du Conseil des Droits humains 16/21, Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel (février 2013) A/HRC/WG.6/16/BFA/2 (p.13)

L'incapacité des institutions publiques à garantir les droits humains a contribué à un manque de confiance en l'État et à un affaiblissement de la cohésion sociale. Après les soulèvements d'octobre 2014 et la chute de Blaise Compaoré, il existe un espoir répandu que la légitimité de l'État ainsi que la confiance de la population dans les institutions du gouvernement puisse être restaurées. Cet espoir de changement a été alimenté par les promesses de réformes du gouvernement de transition. Peu de domaines sont considérés comme plus importants que la réforme du secteur judiciaire. Des cas d'impunité et de corruption ont reçu une large couverture et ont mené à des manifestations massives. La poursuite de la dynamisation de mise en œuvre des réformes sera cruciale, non seulement pour restaurer la confiance du public, mais également pour la stabilité sociale et politique.

L'objectif global du programme est de contribuer à une amélioration de la situation des droits humains, avec une attention particulière sur les activités qui mènent à un progrès tangible concernant l'accès de la population à la justice. Des mesures d'amélioration de l'accès au système judiciaire et de renforcement de son indépendance sont explicitement recommandées, et acceptées par le gouvernement dans le dernier EPU du Burkina Faso. Ces réformes sont également nécessaires afin de réaliser des progrès sur les questions de la lutte contre la corruption, de la violence contre les femmes et de la gouvernance démocratique. La stratégie consiste à renforcer la capacité de l'État à respecter ses engagements en matière de droits humains, tout en améliorant la capacité de la société civile à rendre l'État responsable de ces engagements.

Pour améliorer l'accès à la justice, le premier engagement de développement soutient le Ministère de la Justice, maintenant fusionné avec le Ministère des droits humains, à la fois pour la supervision judiciaire et les principales révisions légales, notamment le code de la famille et le code pénal. En parallèle, les détenteurs de droits sont soutenus via, par exemple, une aide judiciaire axée sur les femmes ainsi que des campagnes d'information et des films sur les questions des droits humains.

En tant que premier lien dans la chaîne de la procédure criminelle, la police et la gendarmerie jouent un rôle crucial dans la concrétisation des engagements sur les droits humains en changements réels. Leur accessibilité et leur capacité à respecter les droits humains sont importants pour que le changement puisse avoir lieu. À cette fin, un partenariat a été initié en 2014 avec le Ministère de la Sécurité, qui est en charge de la police et des autres services de sécurité. Cette collaboration sera étendue pour améliorer la protection des droits humains en poursuivant le travail initié par l'Institut danois des droits humains, en respectant également les recommandations de l'EPU<sup>20</sup>.

Par ailleurs, l'aide devrait développer la résilience de régions du Burkina Faso concernées, pour faire face à la menace de l'extrémisme violent et à l'instabilité<sup>21</sup>. Tenant compte des expériences internationales en matière de police communautaire (de proximité)<sup>22</sup>, ce travail sur les droits humains complètera le travail mené dans la région par le Programme danois pour le Sahel. Comme le Danemark n'a pas d'expérience de longue durée dans le soutien au secteur de la sécurité, le programme sera mis en œuvre avec un pack complet d'assistance technique ainsi

<sup>20</sup> Le renforcement de la capacité des services de sécurité à protéger les droits humains et l'accès local à la justice sont deux des recommandations acceptées par le Burkina Faso dans l'EPU (numéro 135.40 et 135.112).

<sup>21</sup> Reportez-vous au plan d'action en Afrique de l'Ouest et au Sahel par le Centre sur la coopération mondiale contre le terrorisme ; juillet 2013

<sup>22</sup> Mike Brogden : "Horses for Courses" and "Thin Blue Lines": Community Policing in Transitional Society" (« Des chevaux pour la course » et « Les fines lignes bleues » : la police communautaire dans une société en transition), dans *Police Quarterly* 2005, vol. 8, p. 64.



qu'en consultation avec d'autres donateurs déjà impliqués (en particulier l'UE, l'Allemagne et la France).

Plusieurs hypothèses sous-tendent la contribution des engagements à l'objectif thématique. En ce qui concerne la section sur la justice, l'une des hypothèses clé est que les changements du cadre institutionnel et légal soutenus par le programme seront suivis par des mesures concrètes des institutions publiques concernées et que les institutions seront réactives face aux mécanismes de suivi et de supervision en place. Sur le plan du secteur de la sécurité, l'hypothèse est que les services de sécurité locaux travailleront de façon responsable et efficace tout en ayant la capacité et la volonté de soutenir les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés. Enfin, l'appui à la société civile ne mènera à de réels changements que si le gouvernement est ouvert au dialogue et prend des mesures concrètes pour améliorer la situation des droits humains d'après les priorités énoncées par les détenteurs de droits ou leurs représentants de la société civile. L'une des hypothèses centrales est que les organisations de la société civile recevant l'appui institutionnelle maintiendront leur capacité à planifier et mettre en œuvre leurs activités en toute indépendance, et tireront les leçons de leurs expériences passées.

Le programme tient compte des cinq critères de qualité de l'OCDE. Il est extrêmement **pertinent**, car il est bâti sur les recommandations acceptées par le gouvernement lui-même, et il est surveillé par la société civile et le mécanisme d'EPU international. L'appui à la police est conçue d'après une analyse précise et participative de la situation de la sécurité<sup>23</sup>. L'**impact** est assuré d'après les apprentissages tirés des expériences passées ; les programmes précédents ont fourni un large appui institutionnel aux ministères travaillant uniquement sur les questions des droits humains et de l'égalité des sexes. Même si l'objectif global est similaire, les expériences du précédent programme de gouvernance<sup>24</sup> ont mené à un changement partiel des partenaires et à une attention plus précise aux résultats plus concrets au cœur du système judiciaire. Par la force des choses, de tels impacts sont étroitement associés aux risques contextuels et, en tant que tels, sont difficiles à garantir. L'**efficacité** du programme est assurée par le choix de deux ministères clés pour la mise en œuvre concrète des engagements sur les droits humains ainsi que par le soutien aux organisations de la société civile, qui se sont montrées extrêmement efficaces lors de la revue à mi-parcours en 2012. La **performance** sera recherchée par une attention portée aux résultats spécifiques et mesurables ainsi que par l'apport d'une assistance technique dans la mise en œuvre d'un ensemble de nouvelles procédures publiques mandatées par l'UEMOA. La **durabilité** sera assurée par l'harmonisation du programme avec les politiques nationales, demandant à chaque ministère de contribuer aux budgets des engagements et utilisant des canaux du financement public pour transférer des fonds aux ministères.

Le programme a été conçu conformément aux principes clés de l'approche fondée sur les droits humains :

- *Non-discrimination* : La mise en œuvre des recommandations de l'EPU concernant les groupes vulnérables et leur accès total à leurs droits fondamentaux/non dérogeables<sup>25</sup>, ainsi que concernant l'accès aux services de police et de justice pour tous les segments de la population, améliorera la non-discrimination.

---

<sup>23</sup> Preventing Violent Extremism in Burkina Faso – Toward National Resilience Amid Regional Insecurity (Empêcher l'extrémisme violent au Burkina Faso - Vers une résilience nationale au milieu de l'insécurité régionale), par Augustin Loada et Peter Romaniuk, 2014.

<sup>24</sup> Reportez-vous à l'Aide-Mémoire de Revue Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance au Burkina Faso (2008-2013), octobre 2012

<sup>25</sup> Pacte international relatif aux droits civiques et politiques – ceci inclut les droits non dérogeables.

- *Participation and inclusion* : Le soutien aux organisations de la société civile pour aider à promouvoir les droits humains et la prévention de l'extrémisme violent assurera la participation, tout comme l'implication des communautés dans les questions de sécurité.
- *Transparence* : Des contrôles pour lutter contre la corruption dans le système judiciaire amélioreront la responsabilité et la transparence. Ces principes seront renforcés par l'appui à la société civile pour surveiller le budget de l'État et la promotion du dialogue dans ce secteur.
- *Responsabilité* : L'amélioration de la capacité du gouvernement à mener des contrôles internes améliorera la responsabilité et la transparence. Les organisations de la société civile seront impliquées dans la supervision générale et la mobilisation des doléances de la population, par exemple par la radio.

Contrairement aux programmes précédents, le Ministère de la promotion de la femme et le Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation ne sont plus soutenus. En ce qui concerne le Ministère de la promotion de la femme, l'expérience a montré que les initiatives militantes du ministère sont loin de parvenir à des résultats concrets, et cet aspect est donc à présent géré par une attention renforcée sur des mesures spécifiques pour garantir les droits des femmes via trois engagements, dont une composante spécifique d'égalité des sexes pour la société civile. En ce qui concerne la décentralisation, les sept années précédentes d'aide au niveau national ont montré peu de résultats significatifs, alors que l'appui au niveau décentralisé a eu un résultat plus positif. Pour cette raison, les structures de prise de décision décentralisées seront soutenues dans les programmes thématiques concernant l'eau, l'assainissement et l'agriculture. Le processus national concernant la décentralisation continue à recevoir l'appui de grands donateurs, par exemple la Banque Mondiale, l'Allemagne et l'UE.

### 3.2.2 Synthèse du programme thématique

L'objectif du Programme thématique sur les Droits humains et la stabilité est d'améliorer la situation des droits humains au Burkina Faso en promouvant la gouvernance et la stabilité. Le programme cherchera à protéger les droits humains de façon cohérente en développant l'interaction entre les services de justice, la police et la société civile.

#### *Court résumé des engagements de développement*

Le programme comporte trois engagements : deux impliquent des ministères publics et le troisième soutient les organisations de la société civile. Le premier engagement a lieu auprès du Ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique, afin de **mettre en œuvre les droits humains et de contribuer à un système judiciaire plus crédible**. L'engagement poursuivra le précédent soutien à la supervision et à la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel. L'objectif consiste à mettre en œuvre 35 % des recommandations de l'EPU 2017-2021, avec une attention spécifique aux droits concernant les femmes et les enfants. De plus, cet engagement soutiendra l'inspection judiciaire pour améliorer le nombre et la qualité des inspections des tribunaux et améliorer la crédibilité du système judiciaire. Enfin, le premier engagement inclut un appui à la révision des lois dans les domaines clés décrits ci-dessus. Pour faciliter les réformes, la fonction des ressources humaines du secteur légal, c'est-à-dire l'évolution de carrière des juges, sera prise en compte dans la révision de la structure légale ainsi que dans l'aide apportée à l'administration du Ministère concerné si nécessaire. L'une des hypothèses centrales de cet engagement est que la volonté actuelle de réforme restera forte.

Le deuxième engagement aidera à améliorer **l'accès local à la justice, la stabilité et la protection des droits humains** grâce à une aide ciblée au Ministère de la sécurité dans les régions du Sahel, l'Est et le Nord. Ces régions ont été choisies en raison des défis de sécurité qui

y sont les plus sérieux, et de la relation entre les communautés locales et les forces de sécurité, qui y sont les plus précaires. L'objectif est d'améliorer la confiance du public dans la police et la gendarmerie ; plus précisément pour atteindre une situation où 80 % de la population indique avoir « une grande confiance » dans la police au cours d'un sondage. Pour atteindre cet objectif, des formations auront lieu dans la police sur les droits humains, par exemple en travaillant avec l'académie de police et en fournissant des formations professionnelles pour adultes. Le nombre de postes de police entièrement fonctionnels et opérationnels sera également augmenté. Pour tenir compte des défis en matière d'investissement dans les infrastructures, l'installation des postes de police ne sera financée que là où elle présente une grande pertinence stratégique, par exemple dans les municipalités sans aucune présence de police ou de gendarmerie, et une attention particulière sera accordée à la surveillance de ce processus. Pour finir, la participation active de la population dans le travail de la police et de la gendarmerie sera renforcée, initialement par l'appui aux activités de rapprochement, et ensuite en soutenant les organisations de proximité travaillant sur les questions de sécurité. Dans cet engagement, nous supposons que le gouvernement poursuivra son soutien aux réformes du secteur de la sécurité, en plus d'appuyer l'augmentation continue de la présence de sécurité dans les trois régions concernées.

Le troisième engagement fournira un appui à la **société civile grâce à une assistance aux organisations de la société civile, nouvelles et établies** via un financement institutionnel ainsi que des subventions de projets. L'effet prévu pour cet engagement est une société civile plus forte et plus représentative, capable de défendre les droits humains efficacement face au gouvernement. Ce résultat vient donc compléter l'appui aux débiteurs d'obligations apporté dans les programmes thématiques relatif contrat de développement, l'eau et l'assainissement ainsi que les droits humains et la stabilité. Un certain nombre de guichets de financement seront administrées par un même gestionnaire des fonds, qui sera recruté en suivant les procédures d'appel d'offre correspondantes. Le gestionnaire de fonds mènera un processus participatif pour ajuster les modalités et les créneaux de financement après deux ans.

L'une de ces guichets ciblera les organisations recevant un appui institutionnel pour améliorer leur indépendance et leur durabilité (également sur le plan financier), ciblant ainsi l'une des principales faiblesses identifiées par l'analyse de capacités<sup>26</sup>. Cela concernera des organisations se concentrant sur les questions des droits humains et sur la transparence macro-économique. Cet appui sera évalué tous les ans en tenant compte de la performance des organisations. Deuxièmement, un guichet de financement ciblera les organisations de taille moyenne afin de développer la diversité et l'expertise des OSC travaillant sur les questions de gouvernance. Un troisième guichet sera composé d'un fonds commun pour les questions d'égalité des sexes, déjà fonctionnel, qui continuera à financer des projets.<sup>27</sup> Un quatrième guichet complète le programme thématique sur l'eau et l'assainissement et sera également mise à la disposition des OSC travaillant sur le droit à l'eau. Enfin, et dans le cadre de l'engagement de développement sur l'accès local à la justice, des projets ayant pour objectif d'empêcher l'extrémisme violent seront soutenus par un cinquième guichet de financement.

---

<sup>26</sup> Reportez-vous à l'analyse organisationnelle des OSC ; juillet 2014 et à l'Engagement de l'Union Européenne envers la société civile, Feuille de route, 2014-2017

<sup>27</sup> En raison des modalités du fonds commun pour l'égalité des sexes, les fonds seront mis à disposition pour le financement de projets proposés par des institutions publiques ou par des organisations de la société civile. Si possible, la gestion du fonds sera intégrée au reste de l'aide apportée à la société civile.

<b>Programme thématique</b>	<b>Programme des droits humains et de la stabilité</b>
Objectif du programme thématique	Une amélioration de la situation des droits humains au Burkina Faso grâce au renforcement de la gouvernance et de la stabilité
Indicateur d'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration considérable de la situation générale concernant les droits humains (<i>Évaluation qualitative du rapport d'examen sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU acceptées par le Burkina Faso, en milieu d'exercice et à la fin du 2e et 3e cycles</i>)</li> <li>• Baisse considérable de la corruption (<i>Évaluation qualitative des rapports RENLAC</i>)</li> <li>• Baisse de 20 % des vols et attaques à main armée dans les trois régions du Nord, de l'Est et du Sahel</li> </ul>
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Mise en œuvre des droits humains et crédibilité de la justice</b>
Effet	Un niveau supérieur de mise en œuvre des droits humains et une amélioration de la crédibilité du système judiciaire
Indicateur d'effet	Degré selon lequel le Ministère de la Justice a contribué à la mise en œuvre des droits humains et d'une justice crédible ( <i>analyse qualitative et constitution du processus, d'après les rapports de l'examen périodique universel</i> ).
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Améliorer l'accès local à la justice, la stabilité et la protection des droits humains</b>
Effet	Amélioration de l'accès local à la justice, la stabilité et la protection des droits humains.
Indicateur d'effet	Le degré de confiance de la population dans les services de sécurité (police et gendarmerie) au niveau national et en particulier dans les régions de l'Est, du Nord et du Sahel ( <i>mesuré par un sondage au niveau individuel</i> ).
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Promotion des droits humains</b>
Effet	Une société civile plus forte et plus représentative, capable de défendre les droits humains efficacement face au gouvernement.
Indicateur d'effet	Nombre de personnes dont la connaissance des droits humains a augmenté, par an

### **Choix du partenaire de l'engagement de développement, modalités, construction de capacité et assistance technique aux partenaires de l'engagement**

Les partenaires ont été sélectionnés d'après les analyses organisationnelles et institutionnelles<sup>28</sup>. La valeur ajoutée et la raison de l'attente d'un impact important de la part du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civile découlent de son rôle de président du comité de suivi supervisant la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel du Conseil des Droits humains des Nations Unies. Le ministère occupe une position stratégique dans la révision et la mise en œuvre de la loi et son application. Par ailleurs, le ministère et en particulier son inspection judiciaire jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité des services judiciaires et la lutte contre la corruption.

<sup>28</sup> Reportez-vous à l'analyse organisationnelle des ministères et des OSC, juillet 2014, y compris le Ministère de la promotion de la femme.

Le Ministère de la sécurité est un partenaire obligatoire en ce qui concerne le travail associé aux services de sécurité. Au cours des dix-huit derniers mois, le ministère s'est montré un partenaire fiable et ce partenariat sera donc renouvelé pour renforcer l'interaction entre la police et la gendarmerie et les communautés locales et pour soutenir le passage vers une force de police au service de la population. Pour les deux ministères, une assistance technique sera fournie à la fois dans leurs domaines d'expertise respectifs et en ce qui concerne les nouvelles procédures administratives introduites par l'UEMOA. De plus, l'Institut danois pour les droits humains continuera à offrir son appui à la police de façon indépendante mais coordonnée avec le programme thématique. En ce qui concerne la société civile, un gestionnaire de fonds sera sélectionné conformément aux procédures danoises de coopération au développement pour administrer le fonds et pour construire la capacité des organisations.

### Budget au niveau des résultats (en millions de DKK)

Engagement de développement	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Mise en œuvre des droits humains et crédibilité de la justice	2,7	6,7	8,1	7,6	2,7	27,8
Améliorer l'accès local à la justice, la stabilité et la protection des droits humains	3,0	7,4	8,9	8,6	2,9	30,9
Promotion des droits humains	21,2	15,4	21,6	14,5	13,2	85,9
Assistance technique, y compris conseillers	8,8	5,9	5,9	4,9	3,9	29,4
Revue, études, formulation	0,5	0,0	1,0	0,5	2,0	4,0
<b>Total</b>	<b>36,2</b>	<b>35,4</b>	<b>45,5</b>	<b>36,1</b>	<b>24,8</b>	<b>178,0</b>
Non affecté	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	2,0
<b>Total, y compris non affecté</b>	<b>36,2</b>	<b>35,4</b>	<b>47,5</b>	<b>36,1</b>	<b>24,8</b>	<b>180</b>

\*Comprend la communication des résultats au Burkina Faso et au Danemark.

### Suivi

Le cadre de résultats ci-dessus est dans une très large mesure inspiré des cadres de suivi des partenaires nationaux. Le suivi s'appuiera donc sur les systèmes de suivi du programme-budget des ministères, tandis que les organisations de la société civile utiliseront leurs propres procédures. En ce qui concerne les composants associés au secteur de la justice, une phase de démarrage de projet de six mois au début du programme sera utilisée pour affiner le calendrier annuel. Une revue à mi-parcours aura lieu en 2018 et des comités de pilotages suivront les progrès pour chaque engagement.

### Risques

Facteur de risque	Réponse au risque
Violations des droits humains ou autres incidents impliquant la police ou la gendarmerie et qui pourraient nuire à la réputation du Danemark.	Offrir une assistance à la construction de la capacité associée aux droits humains et à l'utilisation des normes internationales dans le travail de sécurité.  Renforcer l'implication de la communauté dans le domaine de la sécurité et par là-même également la

	responsabilité des services de sécurité.
Contamination de l'instabilité régionale au Burkina Faso	Dans le cas d'une détérioration de la situation de sécurité, la composante du programme travaillant avec la police et la gendarmerie sera adaptée pour prendre les mesures nécessaires à la sécurité du personnel. En outre, le programme sera adapté pour maintenir la stabilité et la mettre en application. En pratique, l'engagement de développement concerné sera refondu pour soutenir le gouvernement et assurer la stabilité, dans le cadre des objectifs du programme. Cela peut inclure l'implication de la société civile.

### 3.3 PROGRAMME EAU ET ASSAINISSEMENT

L'eau est une ressource des plus vulnérables au Burkina Faso et de plus en plus soumise aux pressions alors que la compétition pour l'accès à l'eau, entre l'utilisation productive et la consommation humaine, augmente de façon régulière. Dans la lignée de l'aide précédente cherchant à établir le cadre légal et institutionnel global nécessaire à la gestion des ressources en eau, l'aide danoise cherchera à soutenir la gestion des ressources en eau au niveau local à travers les cinq agences de l'eau et les comités locaux de l'eau.

Bien que l'accès à l'eau potable ait constamment augmenté, il reste modeste et sa répartition inégale, et le Burkina Faso ne pourra pas atteindre les OMD pour l'approvisionnement en eau potable des zones rurales, ce qui pénalise particulièrement les femmes et les filles traditionnellement chargées de la corvée d'eau. Conformément à la nouvelle politique nationale de l'eau, une attention particulière sera accordée aux localités combinant un faible accès en eau potable et une certaine pauvreté, ce qui implique de tester de nouvelles approches et technologies. Le futur appui devrait contribuer à approvisionner en eau potable et en assainissement environ 200 000 personnes, selon une approche favorisant la réduction des inégalités et l'amélioration de la durabilité des investissements sur le long terme.

#### 3.3.1 Considérations stratégiques et justification

Les ressources en eau au Burkina Faso subissent une pression à la fois quantitative et qualitative en raison d'un taux de croissance élevé de la population, d'une augmentation de la demande en eau pour l'irrigation et l'élevage, de l'utilisation de l'eau dans l'industrie minière et des effets du changement climatique, c'est-à-dire les fluctuations des précipitations. Par ailleurs, des pratiques inadaptées dans le secteur agricole et l'industrie minière constituent une grave menace de pollution pour des ressources en eau déjà vulnérables. Il est important d'assurer une gestion adéquate des ressources en eau dans la perspective du soutien à une politique de croissance économique durable et pour lutter contre la pauvreté dans un pays où l'accès à l'eau est essentiel pour assurer la subsistance de la population, qui dépend principalement des activités agricoles.

L'accès à une eau potable reste modeste dans les zones rurales (65 % en 2015), principalement en raison de la relative forte évolution démographique. Dans les zones urbaines, de bons progrès ont été réalisés au cours de la dernière décennie et le Burkina Faso a atteint les OMD (89,9 % en 2015) dans ce milieu. L'accès à l'assainissement en tant que facteur important de l'amélioration des conditions de santé n'a pas beaucoup évolué dans les zones rurales depuis de nombreuses années et reste très faible (12 %). Il est généralement reconnu que les stratégies du gouvernement pour la promotion de l'assainissement n'ont pas donné de résultats tangibles. La promotion des latrines familiales a jusqu'ici été menée par l'administration centrale, mais depuis 2015, le ministère en charge de l'eau a initié un transfert graduel de ces activités promotionnelles vers les structures déconcentrées et les ONG.

Le Danemark a soutenu le plan d'actions pour la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que le programme national d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement depuis leurs débuts en 2003 et 2007 respectivement. Au cours de la dernière décennie, de bons progrès ont été réalisés dans le développement du cadre légal, réglementaire et institutionnel pour la gestion intégrée des ressources en eau. Les défis auxquels le pays est confronté pour assurer une gestion durable et équitable des ressources en eau nécessitent l'augmentation et la poursuite de l'appui technique et financier au secteur, avec une attention spécifique à la gestion locale des ressources aux niveaux des bassins et des sous-bassins.

Bien que des progrès notables aient été réalisés grâce aux différents appuis dans la mise en œuvre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, plusieurs défis restent posés. L'équité de l'accès à l'eau potable n'a connu qu'une amélioration marginale ces dernières années. L'écart entre le taux d'accès dans les zones urbaines et les zones rurales demeure. La durabilité des infrastructures d'eau potable construites reste problématique, principalement en raison des faiblesses du système de gestion communautaire des ouvrages - au moins 25 % des installations ne sont pas fonctionnelles. Enfin, la décentralisation de la responsabilité pour les services d'approvisionnement en eau vers les communes n'a pas été totalement effective, les investissements étant toujours principalement exécutés par les structures centrales et déconcentrées du gouvernement.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est actuellement en phase de transition alors que le programme national pour l'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et la gestion des ressources en eau prennent fin théoriquement en 2015. Une nouvelle politique attend d'être approuvée et elle devrait comprendre les priorités suivantes : promotion de la gestion des ressources en eau au niveau des bassins, l'équité dans l'accès à l'eau potable en tant que principe directeur pour les décisions d'investissement, l'importance d'assurer la durabilité des investissements (sur les plans technique, institutionnel, financier, social et environnemental), la promotion de la maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur eau et assainissement, et le développement de systèmes d'approvisionnement en eau plus performants, notamment les « systèmes multi-villages » (systèmes d'approvisionnement en eau par conduites à grande échelle, reposant sur des forages à grands débits réalisés pour desservir plusieurs communautés).

L'appui à la gestion intégrée des ressources en eau est conçu conformément aux ébauches de stratégies et de plans d'action nationaux, et en continuité avec l'appui précédent. Toutefois, elle portera une attention marquée à la gestion locale des ressources en eau à partir des cinq agences de l'eau couvrant l'ensemble du pays et via des comités locaux de l'eau. En outre, elle repose sur une approche fondée sur les droits humains et une adaptation aux changements climatiques. Reflétant l'importance croissante des contraintes des ressources en eau pour la croissance économique et l'approvisionnement en eau potable d'une population croissante, l'appui à la gestion intégrée des ressources en eau bénéficiera d'une augmentation considérable de son budget dans la phase 2016-2020 du présent appui par rapport aux appuis précédents.

Vu que le programme national a engrangé des résultats moindres dans sa mise en œuvre du droit à l'eau (équité) et à la durabilité des investissements, l'appui à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement accordera, en accord avec le gouvernement, une attention particulière à la réduction des disparités en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que de la marginalisation de certains segments de la population. L'objectif est donc de porter une attention particulière sur les zones géographiques à faible accès en eau potable et ayant une incidence élevée de pauvreté.

Sur ce plan, le futur appui fera la promotion de l'extension des réseaux de conduites vers le milieu rural connectés aux réseaux de distribution d'eau potable existants de l'ONEA. Il s'agira aussi de promouvoir, conformément à la stratégie nationale, des systèmes multi-villages dans le cadre d'un projet pilote, à partir de forages ayant des débits intéressants. Ces technologies retiennent une attention particulière pour les raisons suivantes : (i) elles permettent la distribution de l'eau potable à des communautés dans des zones où la ressource en eau est rare, (ii) elles permettent l'approvisionnement en eau potable dans des zones où les nappes phréatiques trop profondes rendent difficile ou impossible l'utilisation des pompes à motricité humaine, (iii) elles représentent une réponse au développement futur de zones semi-urbaines plus densément peuplées et (iv) les grands réseaux de distribution d'eau constituent une opportunité de création d'emplois grâce à des partenariats public-privé pour le fonctionnement et la maintenance des systèmes.

Les études de préparation du programme ont montré le potentiel de la mise en œuvre des systèmes multi-villages dans les zones sédimentaires étendues de la partie Nord-Ouest du pays, qui est également caractérisée par une faible couverture en approvisionnement en eau et une pauvreté relativement élevée. Dans la zone de socle, la mise en œuvre de cette technologie dépendra de la disponibilité de forages à haut débit. Le programme fournira donc une assistance à la mise en œuvre d'études hydrogéologiques détaillées pour identifier des zones favorables afin de fournir une base solide à la réplique de l'approche de système multi-village dans d'autres zones du Burkina Faso caractérisées par la rareté de l'eau. Les tests de cette technologie seront suivis par le ministère en charge de l'eau dans la perspective d'assurer la viabilité financière des réseaux d'eau et la non-exclusion des segments les plus pauvres de la population.

En plus du projet pilote pour la réalisation de système multi-village et grâce à un appui budgétaire sectoriel ciblé, le programme fournira, comme l'aide danoise précédente, un appui à la mise en œuvre du programme national d'approvisionnement en eau potable en 2016 et 2017<sup>29</sup>. L'évaluation en fonction des cinq principes de l'appui budgétaire montre que les systèmes de GFP sont en général satisfaisants au Burkina Faso, et que le secteur de l'eau et de l'assainissement respecte les exigences de l'appui budgétaire qui a offert l'opportunité de renforcer le dialogue entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers du secteur, et a renforcé l'alignement et l'harmonisation sur les procédures nationales au niveau sectoriel. Toutefois, l'expérience des cinq dernières années révèle également un certain nombre de défis dans l'administration et la mise en œuvre de l'ABS qu'il faudra veiller à corriger.

De plus, l'ABS ciblée soutiendra la mise en œuvre de nouvelles technologies ayant pour but d'atteindre des segments de la population n'ayant jusqu'ici pas pu bénéficier d'un accès à l'eau potable (voir ci-dessous). L'aide ciblée sera octroyée à travers l'ONEA, l'entreprise publique nationale responsable de l'approvisionnement en eau potable du milieu urbain. L'ONEA possède une expérience solide des grands réseaux de distribution d'eau potable complexes, et ses activités sont entièrement intégrées et comptabilisées dans le cadre des programmes nationaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Le Burkina Faso a reconnu l'eau et l'assainissement comme un droit fondamental de l'Homme<sup>30</sup> (résolution 64/292 des Nations Unies, juillet 2010) et le Ministère de l'économie et des finances a

---

<sup>29</sup> L'UE et le SIDA fourniront les ABS à partir de 2017.

<sup>30</sup> Résolution 64/292 des Nations Unies, juillet 2010



pris des mesures pour garantir la prise en compte adéquate des principes de l'AFDH dans les stratégies des ministères et les plans de mise en œuvre. Mais peu de mesures ont été prises pour opérationnaliser l'AFDH aux niveaux sectoriels, ce qui entraîne un manque d'attention portée à l'équité, une implication faible des détenteurs de droits dans la planification et les décisions d'investissement, une faible prise en compte des besoins des groupes les plus vulnérables et de faibles mesures mises en place pour comptabiliser les progrès du secteur. Une approche basée sur les droits sera encouragée à divers niveaux : Révision de l'ensemble des critères et procédures de planification et d'allocation du secteur pour mieux respecter les principes de l'AFDH, et renforcement des structures déconcentrées afin qu'elles remplissent leur mission en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités sectorielles. Également, l'amélioration de la capacité des bénéficiaires finaux à interagir avec les autorités et l'introduction d'un système de suivi local adapté, à travers le renforcement de certaines ONG/OSC impliquées dans le secteur.

La réalisation de l'objectif du programme thématique repose sur les hypothèses générales suivantes : (i) les institutions publiques sont disposées et ont la capacité de mettre en œuvre et de faire appliquer le cadre juridique et réglementaire existant concernant la gestion intégrée des ressources en eau ; (ii) la nouvelle politique nationale de l'eau, qui met l'accent sur une approche fondée sur les droits humains, mènera à une rupture graduelle par rapport aux approches actuelles du haut vers le bas de la fourniture de service, vers une approche favorisant l'équité, la participation, la transparence et la responsabilité ; et (iii) l'implication des OSC dans la réalisation des activités du programme mènera à une meilleure diffusion des informations sur le droit humain à l'eau et renforcera la demande des détenteurs de droits en matière de responsabilité publique concernant les activités de ce secteur. En outre, la mise en œuvre de l'appui à la gestion intégrée des ressources en eau repose sur l'hypothèse que l'autorité des agences de l'eau est entièrement reconnue et qu'elles seront renforcées et suffisamment autonomes sur les plans financier et organisationnel grâce à la collecte de taxes sur l'eau, notamment la contribution financière en matière d'eau (CFE). Enfin, les institutions du secteur, avec l'aide de l'assistance technique et des OSC compétentes, mettront au point et en œuvre à l'échelle nationale des outils de planification, d'allocation et de suivi, inspirés de façon plus spécifique de l'AFDH.

Dans la conception du programme, les cinq critères de qualité de l'OCDE/CAD ont été pris en compte comme suit : La **pertinence** est élevée, avec une priorité accordée à l'aide au développement des réponses adéquates à l'augmentation des conflits liés à l'eau et à l'iniquité durable de l'approvisionnement en eau. Dans la perspective d'amélioration de l'**efficacité**, l'un des choix stratégiques importants dans la conception du programme a consisté à favoriser une distinction claire dans la distribution des responsabilités entre le gouvernement et les autres débiteurs d'obligations. Cela implique que les collectivités locales sont soutenues en tant que propriétaires des ouvrages d'eau potable et que les institutions gouvernementales sont soutenues dans le cadre de leurs devoirs classiques (programmation sectorielle globale, suivi et régulation). La **performance** est stimulée par la distribution de fonds destinés à l'approvisionnement en eau dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel, et en confiant la construction d'infrastructures d'eau potable complexes à une société nationale de mise en œuvre expérimentée (ONEA), ce qui simplifie les procédures financières et administratives. L'implication des ONG/OSC dans les activités d'hygiène et d'assainissement contribuera également de façon considérable à l'amélioration de la performance du programme.

Le programme devrait avoir un **impact** sur les approches et stratégies nationales de planification et de mise en œuvre grâce aux tests de nouvelles technologies pour apporter l'eau dans des zones dans lesquelles la mobilisation des ressources en eau s'est révélée difficile, et grâce à la promotion

de la responsabilité des collectivités locales et l'interaction avec les détenteurs de droits, selon les principes reconnaissant l'accès à l'eau en tant que droit humain. La **durabilité** des services d'eau sera, si possible, recherchée grâce au passage de la gestion communautaire des installations vers une gestion professionnelle mise en œuvre par le secteur privé et une maintenance des infrastructures d'eau reposant sur la mise en œuvre du prix des services de l'eau. Cela permet d'assurer la viabilité financière de l'installation d'un côté et ne crée pas de discrimination envers les segments les plus pauvres de la population de l'autre, pourvu que des modèles de tarification adéquats puissent être développés et mis en œuvre. Pour garantir la responsabilité des opérateurs privés, les communes et les organisations des consommateurs d'eau seront renforcées, par exemple par un soutien des OSC. La durabilité à long terme de l'appui à la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des agences de l'eau dépendra largement de la volonté politique et de la capacité à collecter les ressources financières provenant de la contribution financière en matière d'eau (CFE).

Le programme a été conçu conformément aux principes clés de l'approche fondée sur les droits humains :

- *Non-discrimination* : L'introduction de nouvelles technologies et d'une aide pour améliorer les procédures nationales d'allocation des investissements et de planification, alignées sur le principe posant l'eau en tant que droit de l'Homme, renforcera l'accès des segments de la population dépourvus d'accès à l'eau potable et d'assainissement adéquat
- *Participation et inclusion* : L'accentuation du rôle des administrations locales, associée à l'implication systématique des OSC dans les activités du programme, améliorera la participation et l'implication des communautés dans la phase de planification et la phase opérationnelle des installations.
- *Transparence* : L'aide à la révision/adaptation des procédures nationales de planification a pour but d'améliorer la transparence. L'aide des OSC impliquées dans le secteur contribuera en cela.
- *Responsabilité* : En plus des mesures de responsabilité du gouvernement déjà en place, le ministère en charge de l'eau, particulièrement le service s'occupant de l'assainissement, sera soutenu dans ses activités de contrôles internes et de responsabilité de suivi-évaluation. Les ONG/OSC seront mises à contribution dans la monitoring global du développement sectoriel.

### 3.3.2 Synthèse du programme thématique

L'objectif de l'appui apporté au secteur de l'eau et de l'assainissement consiste à assurer une gestion durable des ressources en eau et un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement. Le programme se compose de trois engagements de développement, qui sont conçus de façon complémentaire, notamment sur le plan de l'application de l'AFDH, y compris l'aspect de l'égalité des sexes.

#### *Court résumé des engagements de développement*

**L'aide à la gestion intégrée des ressources en eau** a pour but de (i) protéger les ressources en eau contre une pollution alarmante et une surexploitation, (ii) lutter efficacement contre l'envasement,, (iii) améliorer les capacités de cinq agences de bassins d'eau et leurs organismes consultatifs pour mener une planification stratégique participative au niveau des unités de gestion de l'eau, pour fournir, via des comités locaux de l'eau, des informations, du plaidoyer, une prévention et une résolution des conflits liés à l'eau et des plans d'action au bénéfice des utilisateurs d'eau, notamment les plus démunis, et (iv) intégrer les questions transversales (égalité des sexes, pauvreté, sécurité alimentaire, droits humains et adaptation aux changements climatiques).

Le deuxième engagement de développement a pour but d'améliorer **l'accès équitable à l'eau potable** dans des zones présentant une pauvreté élevée et une faible disponibilité de ressources en eau. En plus de soutenir le programme national d'approvisionnement en eau potable de façon générale, le programme, conformément à l'ébauche de la nouvelle politique de l'eau, introduira un nouveau concept au Burkina Faso en utilisant des forages à grands débits pour desservir un ensemble de communautés grâce à la construction d'un nombre limité d'installations à grande échelle (systèmes multi-villages). L'introduction de cette technologie devrait permettre l'approvisionnement en eau de zones présentant un faible taux d'accès et une relative grande pauvreté. De plus, grâce à la construction de réseau à partir des conduites d'eau potable de l'ONEA, il sera possible de contribuer à l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable dans certaines autres localités du Burkina Faso. La gouvernance de ce secteur sera améliorée grâce à une configuration organisationnelle respectant les communes en tant que maîtres d'ouvrage des infrastructures d'eau potable et d'assainissement, et en tant que pierres angulaires de l'AFDH au niveau approprié.

Grâce au troisième engagement de développement axé sur la **promotion de l'hygiène et de l'assainissement**, le comportement en matière d'hygiène et les pratiques de défécation devraient changer dans les zones d'intervention. La responsabilité de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement sera attribuée au niveau communal et le développement de la capacité sera priorisée en collaboration avec les OSC locales. Le ministère en charge de l'eau sera soutenu dans le cadre de la coordination et du suivi des progrès du secteur. L'apport de ces services par les OSC devrait améliorer l'efficacité et la performance, et contribuer ainsi à une progression importante de l'accès en latrines adéquates ainsi qu'à une amélioration des conditions de santé en milieu rural.

La prise en compte de l'AFDH sera également soutenue par un consortium d'organisations de la société civile ayant des expériences avérées dans ce domaine. Ce soutien englobera des conseils pour l'intégration de l'AFDH dans la mise en œuvre des trois engagements de développement mentionnés ci-dessus, pour la formation des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations au niveau local et national, pour la mise au point d'outils stratégiques de promotion de l'AFDH et la diffusion d'informations en général sur l'eau en tant que droit humain fondamental.

<b>Programme thématique</b>	<b>Eau et assainissement</b>
Objectif du programme thématique	Assurer une gestion durable des ressources en eau et un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement
Indicateur de l'impact	Réduction du nombre de communes rurales à taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65 %  Réduction significative des conflits liés à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Gestion Intégrée des Ressources en Eau</b>
Effet	Les ressources en eau sont gérées de façon durable et équitable dans les espaces de compétence des cinq Agences de l'Eau du pays

Indicateur d'effet	Réduction significative des conflits liés à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau.  Amélioration de la connaissance et de la gestion des ressources en eau en général
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Accès durable et équitable à l'eau potable</b>
Effet	L'appui a contribué à une réduction des disparités entre les communes en termes d'accès durable et équitable à l'eau potable dans la zone d'intervention
Indicateur d'effet	Augmentation du taux d'accès à l'eau potable  Réduction des disparités dans les taux d'accès à l'eau potable entre les communes rurales, avec un accent particulier sur les communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 30 %  Caractère participatif, transparent, non-discriminatoire et durable de la délivrance des services d'eau et d'assainissement mis en œuvre dans les zones ciblées
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Promotion de l'hygiène et de l'assainissement</b>
Effet	L'appui a contribué à une amélioration des conditions d'hygiène et de santé des populations dans la zone d'intervention
Indicateur d'effet	Augmentation du taux d'accès à l'assainissement familial dans les régions, communes et villages touchés  Caractère participatif, transparent, non-discriminatoire et durable des services d'hygiène et d'assainissement mis en œuvre dans les zones ciblées

### Choix des partenaires et modalités financières

L'appui à la gestion intégrée des ressources en eau sera fourni par le biais d'un fonds commun.

L'appui visant à améliorer un accès équitable à l'eau potable reposera sur trois modalités financières : (i) Une aide budgétaire sectorielle ciblée au ministère de l'eau ; l'ONEA sera l'agence d'exécution pour les activités relatives à l'extension de réseaux de distribution connectés aux conduites de distribution d'eau potable existantes et la réalisation de forages à grands débits pour l'alimentation des systèmes multi-villages pilotes et de centres de production d'eau potable, (ii) Un panier commun pour la planification et le suivi des activités relatives à l'eau potable et l'assainissement, pour le renforcement des capacités des structures centrales et déconcentrées du ministère en charge de l'eau, des collectivités territoriales, ainsi que des acteurs intervenant dans la fourniture du service public de l'eau et (iii) Un appui direct pour l'intervention de l'assistance technique.

La mise en œuvre de l'engagement de développement concernant l'hygiène/assainissement fera l'objet d'un appel d'offre auprès d'un consortium d'ONG via une procédure d'appel d'offres internationale. L'aide visant à promouvoir l'AFDH grâce à un consortium d'OSC sera gérée grâce à l'entité de financement des OSC prévue dans le cadre du programme thématique Droits humains et stabilité.

### Budget au niveau des résultats (en millions de DKK)

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Gestion Intégrée des Ressources en Eau	10	20	20	20	20	90
Accès équitable à l'eau potable	40	78	33	24	11	186
Promotion de l'hygiène et de l'assainissement	4	10	8	8	8	38
Revue, études, audits	0	3	3	3	3	12
Non alloué	0	0	0	0	12	12
<b>Total général</b>	<b>54</b>	<b>111</b>	<b>64</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>338</b>

En plus de Danida, d'autres donateurs contribuent au secteur de l'eau : la Suède, l'Allemagne, la France, le Japon, l'Union Européenne, l'UNICEF, la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale. Il est prévu que l'ambassade négocie avec la Suède et l'UE concernant la possibilité de co-financement de l'aide concernant la GIRE.

### Suivi

Le suivi reposera principalement sur le système de suivi national existant pour l'eau et l'assainissement. Il est prévu d'affiner davantage ce système suite à l'adoption de la nouvelle politique sectorielle et du programme d'investissement 2016-2030. Une attention particulière sera accordée pour s'assurer que les indicateurs concernant l'AFDH sont développés dans le cadre du système de suivi national.

### Risques

Facteur de risque	Réponse au risque
Faible adhésion à l'application des principes de l'AFDH par les institutions publiques (ministère de l'eau, agences des bassins d'eau, communes).	Dialogue en continue concernant la nouvelle politique sectorielle et le programme d'investissement national, et aide pour développer les outils adéquats. Diffusion de l'information et pressions des organisations de la société civile. Aide aux OSC pour promouvoir un agenda basé sur les droits.
Les administrations locales restent dans l'incapacité d'assurer leurs responsabilités concernant l'eau et l'assainissement telles que stipulées dans la loi sur la décentralisation	De nouveaux outils opérationnels pour la planification, la mise en œuvre et le suivi mettront l'administration locale dans une position clé et une aide substantielle sera fournie pour améliorer la capacité de l'administration locale (AT et OSC).

Déclin de la volonté politique de poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins via les agences des bassins d'eau	Renforcement des agences des bassins d'eau et des comités locaux de coordination de l'eau, et mise en œuvre totale des frais d'utilisation de l'eau. Campagnes d'information publiques sur les implications de la détérioration des ressources en eau. Action militante pour sensibiliser les décideurs politiques, notamment les membres du parlement.
Manque continu d'absorption des crédits délégués au niveau régional	Renforcement des capacités des autorités chargées de l'eau au niveau régional dans les procédures de planification, suivi/contrôle, exécution du budget et approvisionnement pour améliorer l'efficacité et la performance
Possibilité d'une faible augmentation de la couverture de l'assainissement	Renforcement de la promotion de l'hygiène reposant sur le concept d'assainissement total impliquant un engagement collectif de la communauté pour mettre fin à la défécation en plein air.

### 3.4 CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

L'agriculture est le principal secteur de l'économie burkinabé mais elle connaît d'importants défis en ce qui concerne la productivité, l'efficacité et les investissements. La stratégie de développement globale du gouvernement (SCADD) se concentre sur une croissance accélérée menée par le secteur privé pour surmonter ces défis. Dans le cadre de cette orientation stratégique, le programme a pour but d'améliorer la productivité dans au moins 650 petites et moyennes entreprises (PME), et de renforcer sept organisations agricoles dans cinq chaînes de valeur. Il cherche en outre à promouvoir un environnement stimulant pour les entreprises en améliorant le cadre légal et réglementaire, et grâce au développement des infrastructures publiques dans cinq régions. Les partenaires seront composés des ministères du gouvernement, des institutions publiques et d'entités du secteur privé.

Le programme a été approuvé en 2012, avant que les « Directives pour les programmes nationaux » actuelles soient mises en place, et il est en cours de mise en œuvre. Il a été adapté en tenant compte notamment de l'AFDH dans la mesure du possible dans les engagements déjà pris auprès du gouvernement burkinabé. Une revue prévue en 2016-2017 recommandera les moyens d'étendre le programme jusqu'en 2020.

#### 3.4.1 Considérations stratégiques et justification

Dans la perspective d'assurer l'adhésion aux politiques nationales actuelles, d'améliorer l'efficacité et l'impact de l'aide et de tenir compte des expériences passées, le programme a été conçu avec un accent particulier sur l'aide directe aux acteurs du secteur privé ayant un potentiel de croissance, sans pour autant négliger l'aide aux domaines concernant la responsabilité de l'État (niveaux politique, stratégique, réglementaire et légal) d'un côté, et l'aide à l'amélioration des infrastructures publiques cruciales pour le développement des chaînes de valeur sélectionnées de l'autre. L'aide danoise précédente ciblait un grand nombre d'agriculteurs individuels à petite échelle, mais n'a pas eu d'impact important sur la croissance économique et la création d'emplois dans le secteur.

La conception du programme repose sur les conclusions des études préparatoires qui ont identifié les défis majeurs suivants pour les petites et moyennes entreprises : 1) accès limité aux conseils et à l'expertise dans une perspective de développer leur entreprise ; 2) difficultés d'accès

au prêts à moyen et long terme ; 3) organisation insuffisante des acteurs de la chaîne de valeur, qui entraîne des difficultés à formuler leurs besoins et à accéder aux services financiers et non financiers ; et 4) inadaptation du cadre légal et réglementaire existant, en partie en raison d'un dialogue faible entre les opérateurs privés et les institutions gouvernementales.

Le programme se concentre sur un nombre limité de chaînes de valeur : Noix de karité, gomme arabique, maïs, niébé et bétail/viande qui ont été sélectionnés d'après les critères principaux suivants : 1) contribution à la sécurité alimentaire, aux revenus nationaux (marchés domestiques et exportations), création d'emplois ; 2) potentiel pour les technologies de croissance verte ; et 3) opportunités pour les femmes et les groupes vulnérables ; 4) complémentaire avec les engagements d'autres partenaires de développement. Le programme cible 5 des 13 régions du Burkina Faso.

Voici les principales hypothèses pour la réalisation de l'objectif du programme : 1) le gouvernement maintient la priorité donnée au secteur agricole dans la stratégie de développement national, en tant que principal contributeur à la croissance économique et à la richesse, et reste donc engagé dans la création et la promotion d'un environnement en termes légaux et réglementaires pour les opérateurs du secteur privé ; 2) la plupart des entreprises du secteur agricole mènent leurs activités dans un secteur informel, ce qui limite leurs perspectives de croissance. L'apport de services de conseil et l'amélioration de l'accès au crédit constituera un facteur de motivation pour les entreprises avec un potentiel de croissance afin de poursuivre leur développement et passer au secteur formel ; 3) la construction d'infrastructures pour soutenir les chaînes de valeur sélectionnées améliorera la valeur ajoutée des produits ; 4) un nombre important d'opérateurs privés des secteurs formel et informel ont besoin de services de conseil pour étendre leur entreprise et sont disposés à fournir une contribution financière à ce propos ; 5) cette expertise dans les chaînes de valeur sélectionnées est disponible pour conseiller les opérateurs privés.

Le programme reflète les cinq critères de qualité de l'OCDE/CAD comme suit. La **pertinence** du programme est élevée, car le programme cible d'objectif stratégique essentiel de la politique de développement global du gouvernement (croissance économique accélérée) et fournit une aide aux opérateurs du secteur privé dans les domaines identifiés comme des goulots d'étranglement pour la croissance agricole. Il correspond de plus aux priorités de Danida sur les plans de l'égalité des sexes et de la croissance verte. Il est probable que le programme, reposant sur l'expérience acquise lors des phases précédentes de l'aide danoise, aura un **impact** sur la croissance économique et la création d'emplois dans les chaînes de valeur sélectionnées, mais étant donnée l'expérience internationale, le degré selon lequel le programme influencera directement la réduction de la pauvreté en général est plus incertain. Nous anticipons également que bien que limité à cinq régions, le concept du programme pour l'apport de services de conseil et financiers aura un impact au niveau national.

Grâce à la rupture avec l'aide précédente, principalement apportée via les institutions de l'État, le programme cherche à obtenir une meilleure **efficacité** en fournissant l'aide directement aux opérateurs du secteur privé via une organisation privée. La **performance** est recherchée grâce à des audits de rentabilité et une supervision importante, et particulièrement le contrôle des activités d'infrastructure publique, mais également via les procédures d'appel d'offres et d'attribution des marchés établies pour l'identification et la sélection concurrentielle de projets suggérés par des opérateurs privés. La **durabilité** du volume important de l'infrastructure publique à construire est recherchée via une implication étroite des utilisateurs finaux et de leurs représentants (administrations locales/associations) dans l'identification et la sélection d'installations et via des organisations de partenariat public-privé pour le fonctionnement et la

maintenance. La durabilité institutionnelle a été recherchée via la mise en œuvre du programme par des partenaires existants (Chambre de Commerce et institutions financières).

Les activités du programme présentent potentiellement un intérêt pour des acteurs commerciaux danois. La coopération avec l'exportateur dano-suédois de karité, AAK, est déjà établie et le successeur des partenariats d'affaires Danida sera probablement orienté de façon stratégique vers les secteurs agricole et énergétique pour explorer les synergies potentielles dans le cadre de la transformation et de la gestion des déchets.

L'ambassade et ses partenaires se sont donnés la mission de renforcer davantage l'application des quatre principes de l'AFDH dans le programme, qui a été approuvé avant les nouvelles directives pour l'assistance danoise au développement. Cela comprend, entre autres, une mise à jour des procédures de mise en œuvre des partenaires pour appliquer plus strictement les principes de non-discrimination, de participation/inclusion, de transparence et de responsabilité, avec une attention spéciale aux droits du travail, au travail des enfants et à l'égalité des sexes. Le but est d'assurer un large accès aux services grâce à, par exemple, l'inclusion d'associations de jeunes et de femmes, et des taux de subvention préférentiels pour les femmes, d'assurer la participation des acteurs dans les processus d'identification et de sélection et des procédures de sélection transparentes, ainsi que de porter une attention particulière aux droits du travail, au travail des enfants et à l'égalité des sexes.

Les accords internationaux sur la croissance verte<sup>31</sup> adoptés par le Burkina et la politique nationale sur le développement durable ne se trouvent pas concrètement d'écho dans l'agenda politique national. Toutefois, grâce aux subventions versées aux investissements écologiques dans les chaînes de valeur sélectionnées, le programme soutiendra une approche de croissance verte, par exemple en réduisant l'utilisation du bois de chauffe comme source d'énergie et en promouvant des solutions énergétiques renouvelables durables comme l'énergie solaire ou la production d'énergie à partir des déchets agricoles, d'une utilisation plus efficace de l'eau pour l'irrigation, etc.

### 3.4.2 Synthèse du programme thématique

L'objectif de l'appui à la Croissance économique dans le secteur agricole est de contribuer à la croissance de la productivité agricole, en termes de valeur ajoutée et de revenus, avec la perspective d'améliorer la croissance économique nationale et de réduire la pauvreté. Le programme utilisant les directives précédentes pour la programmation sectorielle comporte deux composants équivalents aux trois engagements de développement dont deux sont directement axés sur les opérateurs du secteur privé et l'un sur les institutions du gouvernement.

#### *Court résumé des engagements de développement*

Le premier engagement de développement soutient les opérateurs du secteur privé dans les chaînes de valeur sélectionnées pour obtenir **l'accès à des services de conseil** (business plans, analyses de marché, études de rentabilité, etc.) grâce à l'établissement de sites dans les cinq régions couvertes par le programme et à Ouagadougou. Le mécanisme devrait faciliter une

---

<sup>31</sup>Déclaration de Bamako sur l'environnement dans le développement durable (2010) et la décision d'assurer une économie verte dans le cadre du développement durable au 17e Sommet de l'Union Africaine.



productivité améliorée et la création d'emplois dans au moins 650 PME et 7 organisations d'agriculteurs.

Grâce à la collaboration avec deux banques commerciales et une institution de garantie, le deuxième engagement de développement a pour but d'**améliorer l'accès au crédit sur le moyen à long terme**. Cela englobe également le développement d'outils financiers adaptés aux besoins des entreprises rurales. Il est estimé que le programme facilitera les crédits à moyen terme d'environ 100 projets pour une valeur totale de 57 millions de DKK. Un fonds de garantie couvrira partiellement le risque encouru par les institutions financières concernant les prêts à moyen ou long terme accordés aux PME dans les chaînes de valeur sélectionnées.

Le troisième engagement de développement cible les domaines de la responsabilité publique pour l'amélioration des **conditions structurelles** du **secteur**. Cela englobe l'appui au développement du cadre réglementaire, légal et stratégique dans les chaînes de valeur sélectionnées (par ex. standards/normes, stratégies des sous-secteurs, accès aux marchés) d'un côté et l'aide au renforcement du réseau des infrastructures publiques nécessaire pour stimuler la transformation et la commercialisation dans ces chaînes de valeur (par ex. boucheries, parcs de vaccination, entrepôts, etc.) de l'autre. De plus, en collaboration étroite avec d'autres partenaires de développement comme l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'UE, une aide continue sera accordée pour le bon fonctionnement du programme du national du secteur rural. Cette aide devrait contribuer à l'établissement d'un planning national complet et coordonné pour le secteur et les ministres impliqués, et à l'amélioration des systèmes et procédures de suivi et d'évaluation du secteur.

<b>Programme thématique</b>	<b>Croissance économique dans le secteur agricole</b>
Objectif du programme thématique	Contribuer à la croissance de la productivité agricole, en termes de valeur ajoutée et de revenus, avec la perspective d'améliorer la croissance économique nationale et de réduire la pauvreté
Indicateur de l'impact	Augmentation du nombre de PME/PMI de transformations créées par année de 80 en 2012 à 140 en 2017  Augmentation de la production de céréales d'un taux de couverture de 124 % en 2012 à 135 % en 2017 (sur le volume nécessaire au niveau national pour assurer 80 % de l'apport énergétique nécessaire).
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Aide et conseil aux opérateurs économiques</b>
Effet	Les entreprises rurales et agricoles bénéficieront d'un accès amélioré à des services de conseil de qualité, ce qui entraînera l'augmentation de la productivité, la création d'emploi et le développement commercial
Indicateur d'effet	a) Augmentation du chiffre d'affaires commercial chez les opérateurs privés soutenus  b) Augmentation du chiffre d'affaires commercial chez les associations d'agriculteurs directement soutenues  c) Augmentation du personnel (employés/membres) dans les entreprises privées et les associations soutenues, y compris une part de femmes et de jeunes
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Financement des investissements pour les entreprises</b>
Effet	Accès aux prêts d'investissement facilité pour les entreprises rurales et augmentation de la production agricole

Indicateur d'effet	a) Augmentation de la production principale dans les chaînes de valeur sélectionnées (en tonnes) b) Augmentation de la production commercialisées dans les chaînes de valeur sélectionnées (en tonnes) c) Augmentation de la production transformée dans les chaînes de valeur sélectionnées (en tonnes)
<b>Titre de l'engagement</b>	<b>Aide à l'amélioration des conditions structurelles pour le secteur agricole</b>
Effet	Le cadre politique, stratégique et juridique des chaînes de valeur sélectionnées a surmonté les défis et contraintes essentiels identifiés et les infrastructures publiques soutenant les chaînes de valeur ont été densifiées
Indicateur d'effet	a) Augmentation de la production principale dans les chaînes de valeur sélectionnées (en tonnes) b) Augmentation de la production commercialisées dans les chaînes de valeur sélectionnées (en tonnes) c) Augmentation de la production transformée dans les chaînes de valeur sélectionnées (en tonnes)

### Choix des partenaires

Dans la perspective d'assurer la durabilité organisationnelle à long terme du service d'aide par le conseil aux opérateurs privés, les services de conseil ainsi que la gestion des fonds pour les investissements verts sont ancrés dans la Chambre de Commerce à laquelle le gouvernement a transféré un certain nombre de fonctions liées à l'enregistrement d'entreprises privées. L'aide associée à l'amélioration de l'accès au crédit est gérée par deux banques commerciales sélectionnées par un appel d'offres public et par une institution de garantie SOFIGIB (*Société Financière de Garantie Interbancaire*). L'aide cherchant à créer un environnement stimulant est gérée par le Ministère de l'agriculture et mise en œuvre en étroite collaboration avec les institutions décentralisées dans les régions ciblées pour l'aide ciblant spécifiquement le développement des infrastructures publiques. En raison du nombre de partenaires impliqués et du besoin d'établir une étroite coordination pour créer une synergie entre les activités du programme, un comité de pilotage a été établi pour la gestion globale du programme.

### Budget

Le budget total du programme thématique se monte à 380 millions de DKK. La formulation de l'extension prévue jusqu'en 2020 commencera en 2017. Le budget actuel devrait suffire étant donné les retards dans la phase de démarrage.

#### Budget (en millions de DKK)

Engagement de développement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Aide et conseil aux opérateurs économiques	5,8		15,2	17,9	12,3	9,0			<b>60,2</b>
Financement des	21,9	29,5	14,2						<b>65,6</b>

investissements pour les entreprises									
Aide à l'amélioration des conditions structurelles pour le secteur agricole	1,6	29,2	36,5	22,0	34,0	40,8			<b>164,0</b>
Assistance technique, y compris conseillers	16,2	12,2	12,0	8,1	5,3	4,0			<b>57,7</b>
Examens, études	0,1	0,9	3,5	4,0	4,0	3,5			<b>16,1</b>
Non affecté					13,0	3,4			<b>16,4</b>
<b>Total général</b>	<b>45,6</b>	<b>71,8</b>	<b>81,5</b>	<b>52,0</b>	<b>68,6</b>	<b>60,6</b>			<b>380</b>

Veillez noter que le budget sera examiné en 2016/2017 et réaffecté pour couvrir les activités poursuivies en 2019-2020.

### Suivi

En plus de l'indicateur d'impact de la SCADD, un système de suivi national pour le programme sectoriel rural national sera développé et les partenaires de mise en œuvre ont développé des systèmes de S&E spécifiques. Il faut toutefois noter que ces indicateurs, particulièrement au niveau des effets, sont similaires à ceux utilisés et communiqués par les autorités sectorielles.

### Risques

Facteur de risque	Réponse au risque
Opérateurs économiques réticents à passer au secteur formel	La Chambre de Commerce a mis au point un système pour simplifier l'enregistrement des entreprises. Le programme fournit un soutien à l'élaboration de business plans, d'audits de l'organisation, etc.
Le programme ne contribue pas à l'amélioration des conditions pour les opérateurs agricoles ruraux les plus pauvres	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'approche par chaînes de valeur implique que tous les niveaux des chaînes de valeur seront pris en compte, y compris la production, où travaillent les segments les plus pauvres de la population ;</li> <li>2. Il est prévu que le renforcement des potentiels commercial et de transformation aura un impact positif sur les opportunités d'emploi ; et</li> <li>3. L'accès des segments les plus pauvres aux installations publiques construites sera assuré et des partenariats privé-public devraient créer des emplois</li> </ol>
Faible dialogue entre les opérateurs du secteur agricole	Dialogue continu avec le gouvernement en ce qui concerne l'adoption de la loi sur l'agriculture. L'engagement de

et le gouvernement concernant l'amélioration du cadre légal et réglementaire	développement sur les services non-financiers mettra l'accent sur l'apport de formations et de services de conseil aux organisations agricoles et aux opérateurs des chaînes de valeur. Aide supplémentaire aux ministères sectoriels pour développer des normes et des standards dans les chaînes de valeur sélectionnées.
--	---

#### 4 Aperçu de l'organisation de gestion au niveau du programme pays

Les modalités de gestion des engagements de développement incluent l'utilisation d'un large éventail d'instruments allant de l'ABG, l'ABS et des modalités de fonds communs aux gestionnaires de fonds et aux contrats individuels avec les OSC. Une grande partie des ressources du programme pays (plus de 60 %) sera néanmoins perçue via le gouvernement, mais il sera possible de modifier cette répartition si des changements contextuels devaient appeler un tel changement.

L'harmonisation avec les systèmes et les procédures nationaux a été recherchée comme modalité de préférence chaque fois que possible. Cela correspond totalement aux principes de l'efficacité de l'aide et à l'esprit de programmation simple et efficace des directives danoises concernant le programme pays. Le suivi des progrès et des résultats reposera sur les cadres de suivi et d'évaluation des organisations partenaires. L'appui fourni aux ministères sera inclus dans le programme-budget de chaque ministère.

En plus de s'aligner sur la stratégie globale du gouvernement, le programme sera mis en œuvre à l'aide du cadre financier public du Burkina Faso lui-même, se conformant ainsi aux nouvelles directives des finances publiques progressivement introduites par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui cherche à améliorer la transparence et la responsabilité des ministères<sup>32</sup>.

Pour respecter les exigences de gestion du programme de l'ambassade avec ses ressources disponibles, le programme a été conçu avec un nombre de partenaires limité (un total de 11 partenaires). Il est également prévu que la conception du programme pays, alignée au maximum sur les procédures des partenaires, limitera l'engagement concret de l'ambassade dans la gestion quotidienne et la mise en œuvre est gérée par les partenaires des divers engagements de développement. Le rôle de l'ambassade devient plutôt celui d'un dialogue stratégique régulier (annuel ou semestriel, parfois trimestriel ou mensuel) avec les partenaires, généralement sur la base des rapports de progression sur la mise en œuvre et des résultats obtenus.

##### 4.1 Gestion au niveau national

Un Comité du Programme Pays (CPP) sera composé du ministre des finances et de l'ambassadeur du Danemark. Le CPN recevra des informations sur les progrès de tous les programmes thématiques. Des cahiers des charges pour le CPP seront mis au point par l'ambassade et approuvés par le Ministère des Finances. Le but sera de suivre : a) la progression sur les indicateurs dans le cadre des résultats ; b) le compte-rendu des développements dans la

---

<sup>32</sup> Les directives doivent être mises en œuvre avant 2017 au plus tard.

matrice de gestion des risques ; c) l'état de la mise en œuvre du Contrat de développement, de l'Appui Budgétaire Sectoriel, des fonds communs, des budgets et des plans de travail annuels, selon leur pertinence.

L'ambassade préparera des courts rapports annuels rendant compte des progrès et des résultats, si nécessaire avec le soutien de consultants externes pour regrouper les progrès et résultats en fonction des domaines thématiques. Une évaluation complète du programme global est prévue à mi exercice en 2018, pour évaluer les besoins possibles en matière d'ajustements, et envisager les propositions de réaffectation du budget.

#### **4.2 Gestion au niveau thématique**

Les structures de gestion thématique seront évitées, d'après l'évaluation que le programme pays proposé se prête mieux à concentrer la gestion et les comités de pilotage au niveau des engagements de développement, supervisés par un comité du programme au niveau national. Toutefois, dans le cadre du programme thématique continu pour la croissance économique dans le secteur agricole, un comité de pilotage a été établi. Le contrat de développement porte naturellement sur un processus de gestion existant au haut niveau pour l'ABG et l'apport d'ABS pour l'approvisionnement en eau rural sera associé, en ce qui concerne la gestion, au processus de revue sectorielle annuelle organisée par le ministère de l'eau et de l'assainissement.

#### **4.3 Gestion au niveau des engagements**

Tous les engagements de développement comprennent des descriptions des structures de gestion, et chaque engagement définira des comités de gestion, un suivi des progrès et des mécanismes de coordination. Le suivi des engagements de développement se fait via les systèmes de suivi de routine des partenaires. Le cadre des résultats avec les résultats et un certain nombre de productions, notamment les indicateurs pertinents, est présenté dans l'annexe C.

#### **4.4 Gestion financière**

Voici les principes de gestion financière pour les programmes thématiques :

- Alignement sur les systèmes de comptabilité et de gestion financière des partenaires
- Utilisation des politiques et procédures d'attribution des marchés nationales
- Déboursement des fonds en fonction des justifications adéquates pour les fonds reçus précédemment (et audits) et le budget de la trésorerie
- Évaluation de la capacité du personnel et des systèmes de gestion financière des partenaires de développement en fonction des besoins
- Fonction d'audit assurée par le Contrôleur et auditeur général du gouvernement ou par un auditeur certifié en fonction des besoins
- Tolérance zéro pour les irrégularités financières

Les fonds destinés aux institutions publiques seront transférés à un compte spécial du Trésor auprès du Ministère des finances. Pour les institutions recevant des fonds communs, le transfert sera effectué vers un compte bancaire séparé désigné par un commun accord entre tous les donateurs. Pour les contributions dans un but spécifique, chaque OSC ou institution privée ouvrira un compte bancaire séparé. Les agences de mise en œuvre postuleront pour les fonds sur la base de leurs budgets de trésorerie découlant de leurs plans annuels. La demande de fonds doit être transférée à l'Ambassade du Danemark tous les 6 mois pourvu qu'un minimum de 70 % des paiements précédents ait été dépensé, à l'exception des déboursements des tranches de l'Appui Budgétaire Général ou des déboursements vers les fonds communs dont les procédures spécifiques feront l'objet d'un accord entre les donateurs. Les partenaires sont responsables de

l'exécution des plans. Un dialogue étroit est toutefois envisagé au cours de l'année pour fournir des conseils, un suivi et limiter les risques.

La loi et la politique d'attribution des marchés publics doivent normalement être respectées pour les interventions du secteur public. Les institutions privées et les OSC doivent établir une politique d'attribution des marchés alignée sur la politique nationale d'attribution des marchés. Les règles d'attribution de marchés danoises ne s'appliqueront que de façon exceptionnelle et en particulier pour ce qui concerne l'assistance technique.

L'aide accordée aux institutions privées et aux OSC sera fournie d'après les règles établies dans le document des Engagements de développement. Chaque institution privée et OSC doit avoir établi un manuel de son fonctionnement financier et administratif avant de recevoir des fonds. Les exigences minimales doivent suivre les « Directives générales pour la comptabilité et l'audit ».

Les fonds destinés à l'assistance technique internationale qui ne sont pas distribués via un fonds commun seront gérés directement par l'ambassade.

La réaffectation des fonds ne peut avoir lieu qu'à l'intérieur de chacun des programmes thématiques et les décisions seront prises en général par l'ambassade et le ministre ou le responsable de l'organisation partenaire concerné. L'ambassade peut réaffecter jusqu'à 10 % du budget annuel dans le cadre de chaque programme thématique, y compris les fonds non affectés. Dans le cas où un pourcentage supérieur à cette somme devrait être réaffecté, il devrait d'abord être approuvé par les autorités danoises compétentes.

Les contributions danoises aux institutions du secteur public seront normalement auditées par le Contrôleur et Auditeur Général du Burkina Faso (CAG). Toutefois, en raison des retards parfois importants des audits du CAG, l'ambassade danoise peut donner son accord pour recruter une entreprise privée d'audit externe pour effectuer l'audit, les frais étant payés par l'engagement de développement en question.

Les contributions danoises aux institutions privées et aux OSC sont sujettes à un audit annuel externe par une entreprise d'audit privée sélectionnée en concertation avec l'ambassade. Dans les cas où la capacité administrative est considérée comme faible, l'ambassade peut fournir une expertise externe pour améliorer le développement de capacité et financer un mécanisme de contrôle supplémentaire. Pour les institutions recevant des financements du fonds commun, l'entreprise d'audit sélectionnée doit faire l'objet d'un accord entre tous les donateurs.

Toutes les interventions peuvent faire l'objet d'une enquête par l'Auditeur et le Contrôleur général du Danemark.